

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°36

octobre-décembre 2024

Covid-19

Table des matières

Les Effets Boomerang.....	3
Une nouvelle qui fait l'effet d'une bombe : l'ancien ministre japonais de l'intérieur présente ses excuses aux personnes non vaccinées :.....	8
La bithérapie (Hydroxychloroquine et Azithromycine) aux dosages prescrits à l'IHUM réduit bien la charge virale. Grave erreur des autorités sanitaires ?.....	11
Nouvelles révélations dans le dossier RKI, la vérité sans caviar choque.....	14
La politique du virus: ce que révèlent les documents fuités de l'État allemand (RKI Files).....	19
Le président de l'Institut Robert Koch fait des déclarations fracassantes devant les tribunaux.....	29
Une censure sans précédent : Une étude d'autopsies établissant un lien entre les vaccins Covid et les décès est finalement publiée, après que Lancet l'ait supprimée.....	33
Étude imputant 17 000 morts à l'hydroxychloroquine rétractée : chronique d'un échec scientifico-médiatique.....	36
#LyonBordeauxGate : Une étude confirme que les prétendus 17 000 décès imputés à l'hydroxychloroquine reposent sur une étude frauduleuse. Pradelle, Lega et al. auteurs de fausse science ?.....	38
Des aveux stupéfiants : la Maison Blanche a fait pression sur la FDA pour qu'elle coupe court lors des approbations des vaccins Covid afin d'imposer des mandats.....	42
Album des 8 médecins en guerre avec l'Ordre.....	45
Allemagne : l'étude de la sûreté des vaccins Covid n'a jamais eu lieu !.....	51
J&J devra indemniser un sous-traitant écarté pour avoir bousillé 400 millions de doses de vaccins Covid....	53
Vaccins ARN : les leçons tirées des essais cliniques et de la campagne de vaccination.....	56

Les Effets Boomerang



Dans notre rubrique BAM délivRE, consacrée aux ouvrages publiés sans renfort de promotion, nous avons interviewé GUILHEM MÉRIC. Son livre, LES EFFETS BOOMERANG, raconte le contexte de sa vaccination covid, les effets secondaires qui s'aggravent, son errance médicale, le déni des médecins, la solidarité entre victimes, de plus en plus nombreuses à s'unir pour briser la chape de silence...

BAM ! - VALÉRIE

Guilhem, tu es romancier et scénariste français. Artiste dans l'âme, tu es aussi musicien et dessinateur. Depuis 2021, tu es victime d'effets secondaires graves, causés par le pseudo-vaccin Pfizer contre le Covid et cela a complètement bouleversé ta vie. Tu as écrit un livre témoignage qui m'a fort touchée, où tu racontes tes errances médicales à répétitions et l'impact énorme sur ta vie de ces effets vaccinaux graves. Tu y racontes aussi – et c'est captivant ! – tes trois ans d'enquête pour essayer de comprendre ce qui est arrivé. Ma première question est toute simple : comment vas-tu aujourd'hui, après ces trois ans ?

GUILHEM

Ça dépend des jours. Il y a des symptômes qui apparaissent, qui disparaissent. C'est un peu comme une espèce de loterie. Le problème est que les diverses pathologies que j'ai collectionnées au fur et à mesure ont un impact sur le moral.

VALÉRIE

Peux-tu nous parler de ces pathologies vaccinales et des médecins que tu as consultés et qui n'arrivent pas ou ne veulent pas les diagnostiquer?

GUILHEM

Dans mon livre « *Les Effets boomerang* », j'ai essayé de résumer. Ça s'est passé sur un temps très long finalement. Je tiens à dire qu'à la base je ne suis pas anti-vaccin. Je me suis fait vacciner comme tout le monde, contre l'hépatite B par exemple, je ne me suis jamais posé de questions. Selon moi, la prophylaxie c'était positif. C'est seulement à l'arrivée de ces produits, ces « vaccins » Covid, que j'ai eu une réticence. Ma compagne de l'époque avait une cousine qui était infirmière, qui m'a dit : « C'est rien, c'est pas grave. Au contraire, faut y aller, ça va protéger tout le monde, ça te protégera ». Le laïus habituel, tout à fait louable à l'époque, de la part d'une infirmière qui n'avait aucune raison de douter de ces produits. Donc j'y suis allé, en juin 2021.

Quelques semaines après la vaccination, j'ai commencé à avoir des petits problèmes. des problèmes neuropathiques, des sensations étranges dans les mains, dans les pieds, des sécheresse cutanée, des douleurs. Et je maigrissais, une fonte musculaire étrange que personne n'a su expliquer. J'avais désormais des difficultés à me servir de mes mains. J'avais du mal ne serait-ce qu'à couper la viande ou à peler un fruit. Ça me faisait mal dans les doigts.

Je devais aider mon amie à enlever la tapisserie chez elle mais je n'arrivais plus à me servir de mes mains, c'était trop douloureux. Je ne comprenais pas ce qui m'arrivait. C'était l'été, à la plage je n'arrivais plus à marcher sur le sable, ça me faisait mal. Les bosses du sable, les coquillages, tout me faisait mal. Je devais porter des bottes pour me protéger et marcher au bord de l'eau.

Progressivement, une fatigue s'est installée. Au fil des mois, elle s'est amplifiée. Avec tous ces problèmes cumulés, j'ai fini par aller voir un neurologue. Le premier neurologue d'une longue série. Et les premiers que j'ai vus trouvaient tout normal. Ils me faisaient des EMG qui étaient normaux. Donc, j'ai cherché ailleurs. Sur les réseaux sociaux, j'ai discuté avec des gens qui avaient des problèmes neurologiques. Et ils m'ont dit qu'il existait une neuropathie à petite fibre qui correspondait à mes symptômes. J'ai alors passé d'autres types d'examen, dont un Sudoscan, qui ont montré que mes glandes surrénales étaient atteintes, et qui ont permis de mettre en évidence une neuropathie à petites fibres.

Mais les neurologues continuaient de chercher les causes. Pour moi, la cause était évidente puisque ça avait commencé quelques semaines après l'injection Pfizer. À chaque fois que je posais la question à un neurologue, il me disait : « Non, non, si ça avait été le vaccin, vos problèmes auraient commencé dans les premiers jours après la vaccination, et pas après quelques semaines. » Affirmation qui a été par la suite régulièrement démentie, puisque chez de très nombreuses personnes les problèmes vaccinaux sont apparus au-delà des premiers jours après l'injection.

On n'a aucun recul sur ces produits. Ils ont été administrés à la population à la va-vite, sans connaître leurs effets à moyen, long terme. Donc, je me suis posé la question pourquoi un neurologue se permet-il d'affirmer avec autant d'assurance. Par la suite, je lui ai présenté des études, celles du Dr. Jean-Marc Sabatier et celles d'autres scientifiques, qui montraient le lien entre vaccination Covid et neuropathie à petites fibres. Il a feuilleté le document en prenant un air distrait et... il m'a pouffé au nez, en me disant : « Ce n'est pas à vous de m'apprendre mon travail ! »

La neuropathie à petite fibres a été la première de mes pathologies post-vaccinales. Ensuite est apparue l'encéphalomyélite myalgique. Le diagnostic clinique récent que j'ai pu avoir avec un médecin interniste a confirmé les soupçons du premier médecin qui m'avait fait passer un examen.

VALÉRIE

Dans le langage commun, on appelle cela « fatigue chronique » ?

GUILHEM

Oui, « syndrome de fatigue chronique ». Mais comme il y a beaucoup d'autres maladies qui donnent des fatigues chroniques, il est plus juste de dire encéphalomyélite, parce que, dans ce cas-ci, il y a des lésions cérébrales qui sont mises en évidence par TEP-scan ou par TEP-IRM. C'est une maladie qui provoque beaucoup de fatigue, des malaises post efforts (MPE) très invalidants, beaucoup de faiblesse musculaire, des essoufflements, des problèmes digestifs, de la constipation... toute une panoplie de problèmes.

VALÉRIE

Pourquoi as-tu voulu écrire ce témoignage ? Certes, tu es un romancier, c'est naturel d'écrire. Mais au-delà, quel était ton objectif ?

GUILHEM

C'est le témoignage d'une personne lambda – même si j'ai une petite notoriété – écrit sous forme d'enquête qui essaie de comprendre ce que nous tous avons vécu, cette chape de plomb qui nous est tombée dessus, la pandémie, les confinements, la peur qui s'est installée dans la population et, d'un seul coup, quand les vaccins sont arrivés, la volonté de beaucoup de se faire vacciner le plus vite possible... Dans ce contexte et en sourçant les informations, je raconte comment suite à ma vaccination, au fil du temps, même sans avoir chopé le Covid, j'ai ressenti dans mon corps des choses de plus en plus anormales et handicapantes.

VALÉRIE

Ton entourage familial, amoureux, amical, ou même professionnel, t'a-t-il soutenu ? Ont-ils cru ce que tu disais ? Pouvais-tu t'appuyer sur eux ?

GUILHEM

Exceptés mes parents, j'ai eu très peu de soutien. Mes parents eux-mêmes au début croyaient que c'était psychosomatique. Mais ils ont fini par se rendre compte que mes problèmes étaient réels. Maintenant, j'ai leur soutien total.

Par contre les amis, le reste de la famille, à peu près tous sont persuadés que c'est de l'anxiété. Un grand ami me soutient depuis le début, il m'a même amené jusqu'à l'hôpital de Marseille, pourtant il ne croit pas à mes problèmes de santé. Il l'a fait par amitié, parce qu'il veut faire le maximum pour moi. Mais selon lui il n'y a pas de problèmes avec le vaccin. Il pense comme d'autres qui me sont tombés dessus à bras raccourcis depuis que j'en ai parlé sur les réseaux sociaux. Comme un ami journaliste, ou un ami auteur, ils me sont vraiment tombés dessus. Je me suis totalement fâché avec un autre ami. Et eux-mêmes se sont fâchés avec moi parce qu'ils ne comprennent pas que je soutienne des thèses qu'ils considèrent comme complotistes. Ils disent que j'accuse de manière éhontée des laboratoires ou des médicaments qui ont sauvé des millions de vies, et que je n'ai pas à émettre des avis pareils, ayant moi même une certaine notoriété qui peut influencer les gens, et comme le dit (*rires*) le fameux article 4 du projet de loi sur les dérives sectaires, je pourrais avoir une influence néfaste sur les gens concernant leur propre santé.

VALÉRIE

Et au-delà de leurs proches, comment est entendue la parole publique des victimes des injections ?

GUILHEM

Actuellement, pour parler publiquement de ce qui nous arrive, nous les victimes n'avons que les médias alternatifs. Depuis trois ans que je suis touché, j'ai rencontré beaucoup d'autres victimes des vaccins Covid qui ont des séquelles encore plus graves que les miennes. Je fais partie de l'association AAVIC qui regroupe à la fois les victimes des vaccins Covid et les victimes de Covid long (non vaccinées). J'ai rencontré son président, Mathieu, 39 ans, qui lui-même a été diagnostiqué avec une encéphalomyélite myalgique après sa vaccination. J'ai rencontré la vice-présidente, Mélanie 35 ans, atteinte de la maladie de Charcot après sa vaccination. J'ai rencontré Julia qui a eu une péricardite directement après sa vaccination et ensuite une spondylarthrite ankylosante, elle a à peine 38 ans.

Je pourrai en citer je ne sais combien... Macha qui est devenue ma petite sœur de cœur, qui est passé sur TPMP il y a quelques mois pour parler de ses problèmes post-vaccinaux. Les problèmes, elle les a collectionnés. Je ne pourrais même pas les énumérer tellement il y en a. Elle a fait récemment une crise d'épilepsie alors qu'elle n'a jamais été épileptique. Avec tout ce qu'elle subit, je ne sais même pas comme elle fait pour tenir encore debout. D'ailleurs maintenant elle est en fauteuil roulant, elle ne peut plus se déplacer. Elle a 35 ans.

Et Laure aussi, 44 ans... Je pourrais en citer tellement. En fait, on est tous soumis à une double peine. Un, on est malade. Deux, quand on essaie de dire qu'on est malade, on est censuré. On est invisibilisé dans tous les médias, exceptée cette unique fois à TPMP avec le témoignage de Macha. On est soumis à une énorme omerta, personne ne veut parler de nous. Non seulement on souffre, mais en plus il faudrait qu'on la ferme.

VALÉRIE

La parole des victimes semble déranger beaucoup de monde. Pourtant vous êtes nombreux. La directrice de l'Agence européenne du médicament, donc pas n'importe qui, a dit en mars 2023 devant le Parlement européen, qu'il y avait en Europe 1,7 million d'effets secondaires déclarés, ce qui est beaucoup. Surtout qu'on sait – et c'est valable pour tous les effets secondaires de tous les médicaments et vaccins – qu'il faut multiplier les déclarations par dix pour avoir le bon chiffre, puisque au moins 90% des effets secondaires ne sont jamais déclarés.

GUILHEM

Oui, parce que les déclarations à la pharmacovigilance ne se font pas systématiquement. Beaucoup de médecins refusent de la faire alors qu'ils doivent déclarer les effets secondaires de leurs patients. Alors, il faut soi-même faire cette déclaration. Et la plupart des victimes renoncent. Donc oui, il y a sous déclaration ! D'ailleurs, hormis un psychiatre qui a confirmé que mes problèmes n'étaient pas d'ordre psychiatriques, aucun des médecins que j'ai vus n'a manifesté le moindre doute sur le vaccin Covid. Pourtant ma neuropathie à petites fibres est survenue juste après la vaccination. Mais ils ne veulent pas en entendre parler. L'hypothèse du vaccin est exclue à priori. Ils me font faire plein de tests différents, dans plusieurs hôpitaux. Je suis obligé de me déplacer entre Montpellier, Nîmes et Marseille, plusieurs fois au gré des tests pour voir d'où ça pourrait venir. Et pour finir, ils ne voient rien. C'est vrai que la neuropathie à petites fibres est souvent idiopathique, donc qui n'a aucune cause déterminée. Mais il n'empêche que là, c'est quand même arrivé juste après la vaccination. Donc la moindre des choses serait quand même de le signaler à la pharmacovigilance.

J'aimerais savoir pourquoi lorsqu'il s'agit de l'environnement, du climat, des énergies fossiles, les lanceurs d'alertes sont écoutés. Et pourquoi au contraire lorsqu'il s'agit d'un produit comme ce vaccin, qui nous a

été administré alors qu'il n'y avait aucun recul dessus, les lanceurs d'alerte, qui veulent juste connaître l'ampleur du problème, sont eux traités de complotistes et de menteurs qu'il ne faut surtout pas écouter ? Pourquoi deux poids, deux mesures alors que ce sont deux sujets également importants, qui tous deux touchent notre santé ?

Pourquoi on ne dit pas que certains vaccins, notamment les vaccins ARNm, ont provoqué chez certaines personnes des problèmes graves de santé qui ont entraîné un emballement immunitaire suivi de maladies, péricardite, maladies auto-immunes, cancers, acouphènes, et tant d'autres problèmes encore. Je ne dis pas que ce vaccin est un poison – si c'était le cas, tout le monde serait malade – mais qu'il peut entraîner aussi de graves effets secondaires, comme par exemple le Lévothyrox ou le Vioxx qui ont finalement débouché sur un scandale. Pourquoi ce vaccin-ci serait-il, lui, miraculeusement exempt d'effets secondaires modérés à grave, alors que tant de victimes en parlent partout? Pourquoi la parole de ces victimes est-elle censurée ? C'est une honte !

Et j'oublie de parler des décès ! Il y a une association, *Les Désenfantés*, créée par Michèle Musso qui a perdu sa fille Eva, 30 ans, immédiatement après la vaccination et dont le témoignage figure dans le livre de Christine Cotton. Beaucoup trop ont vu mourir leur enfant après la vaccination. Comme Frédéric Beltra qui a perdu son fils Maxime, 22 ans, et qui a fondé l'association *Verity France*. C'est une horreur de perdre un enfant ou un proche, en sachant qu'il a pu être empoisonné à en mourir. Quand j'entends leurs témoignages, je suis bouleversé, je me dis comment ils font pour vivre avec ça.

Comme Marc Doyer, avec sa femme Mauricette, morte de Kreutzfeld-Jacob après le vaccin Covid, qui se fait traiter de complotiste et harceler. Macha aussi. Tous les deux ont été harcelés sur les réseaux sociaux depuis qu'ils sont passés dans les médias grand public (TPMP). On ne s'en rend pas compte. Moi je sais le nombre de victimes qui sont harcelées depuis qu'elles ont parlé. Moi-même, je suis harcelé. Les harceleurs existent et certains vont très, très, très loin.

VALÉRIE

On sait maintenant que les « vaccins » Covid sont ceux qui provoquent le plus d'effets secondaires depuis que les vaccins existent. Mais reconnaître ça, pour le pouvoir politique, médiatique, scientifique, c'est une impossibilité totale. Ce serait reconnaître qu'il y a eu une défaillance tellement grande que plus personne ne croirait ensuite ni la science, ni les médias, ni la politique. Ça risque d'être un niveau très élevé de scandale.

GUILHEM

Il faudrait justement que soit engagée la responsabilité juridique des personnes impliquées dans la promotion de ces vaccins, les politiciens, scientifiques, médecins, journalistes... De plus, si la voix des nombreuses victimes n'est pas entendue, si la lumière n'est pas faite sur les effets secondaires de ces vaccins, la défiance dans la population générale va augmenter et s'enraciner durablement. Si les autorités persistent à mentir, ne serait-ce que par omission, la population perdra confiance en la science et risquera de se détourner des véritables vaccins dans d'autres maladies.

VALÉRIE

Tu parlais des scientifiques qui ont montré le rôle délétère de la protéine Spike, cause de beaucoup d'effets secondaires. Spike vaccinale, mais aussi virale. Tu as eu le Covid et tu as été vacciné. Que peux-tu dire de cette double atteinte ?

GUILHEM

Vaccinés ou infectés par le virus, nous avons tous en nous cette protéine Spike. On sait maintenant qu'elle a été manufacturée en laboratoire par gain de fonction. On sait aussi qu'elle ne reste pas au point d'injection et ne disparaît pas rapidement, comme on nous l'avait faussement dit. Au contraire, elle va circuler dans l'organisme, s'y implanter durablement et avoir un impact sur les organes vitaux. Toutefois, cela varie selon les individus, vaccinés ou infectés. Aucun scientifique n'a, je crois, une réponse définitive sur les différentes formes, durées et quantités de persistance de la Spike.

Pourquoi certains vaccinés ou infectés sont gravement touchés, d'autres modérément, d'autres pas du tout ? Personne n'a encore la réponse. Ces disparités viennent-elles de différences génétiques ? Neurologiques ? Et pourquoi le système immunitaire est-il parfois lui-même dérégulé ? En tout cas, la protéine Spike continue de se balader en nous tant qu'on aura pas trouvé un éventuel antidote qui permettra, espérons-le, de s'en débarrasser.

Les vaccins à ARNm ont été annoncés comme une avancée technologique majeure . En fait, c'est une technologie qui s'est toujours soldée par des échecs dans le passé. Le Dr. Alexandra Henrion-Caude en parle dans son livre.

VALÉRIE

Tu dis tellement de choses importantes dans ton livre... j'ai une dernière question. Après tout ce qui t'es arrivé, comment envisages-tu l'avenir ?

GUILHEM

Aujourd'hui, je ne peux pas trouver de travail. Un plein temps m'est impossible. Je suis reconnu comme travailleur handicapé par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ce qui me permet d'être un petit peu aidé au niveau de France Travail. Mais c'est compliqué de trouver un temps partiel. Surtout à mon âge, 53 ans. Les recruteurs préfèrent les jeunes qui ont la pêche et qui peuvent donner le maximum. Moi, maintenant je n'ai ni la jeunesse, ni la pêche. Donc, je loge chez mes parents qui... ont leur âge. Presque 80 ans et qui commencent à avoir des problèmes de santé.

Je continue d'écrire mais les livres ne suffisent pas à m'apporter les moyens de subsistance. Je suis dans une situation précaire. Et c'est difficile de réagir. Le moindre effort m'oblige à m'arrêter, à reprendre mon souffle. Ma vie est complètement bouleversée. Je ne sais pas de quoi demain sera fait. J'essaie de rester positif, de me dire que des découvertes viendront et des vérités sortiront. Ainsi, nous les victimes pourront être reconnues et peut être soignées, guéries qui sait.

La reconnaissance de nos maux, c'est ce qu'on demande quand on témoigne. En réponse, TikTok, ou Facebook et tous les autres, nous censurent et nous bannissent. Nous sommes obligés de crypter nos paroles pour éviter leur censure. Imaginez le ridicule d'écrire ou de dire « pic-pic » au lieu de vaccination et « coco » au lieu de covid. On doit éviter les mots qui fâchent pour ne pas être repérés par les algorithmes. Facebook, par exemple, laisse d'autres proférer les pires insultes, calomnies, harcèlements, attaques. Même quand elles sont signalées, Facebook ne réagit pas. Par contre, il suffit que nous, on dise « vaccins », « ARNm »... et immédiatement Facebook vire la vidéo ou le post. Même des scientifiques qui publient des données scientifiques à notre sujet sont censurés. C'est insupportable, il faut à tout prix que ça change.

VALÉRIE

As-tu quelque chose à ajouter ?

GUILHEM

Avec « *Les Effets boomerang* », j'ai essayé de faire un livre qui se lit facilement, pas comme les livres épais que j'écris d'habitude. Ici c'est un témoignage.

VALÉRIE

C'est ça qui est intéressant. Je conseille vraiment aux gens de le lire parce que c'est inédit de lire un témoignage au fil des semaines et des mois, de ce qui t'est arrivé à toi, victime du « vaccin » Covid qui n'est ni scientifique ni médecin mais (même si tu as une certaine notoriété en tant qu'artiste) un monsieur ou madame tout le monde, en lien avec les gens, nous tous, les gens.

GUILHEM

Oui, je l'ai écrit à la fois pour moi et pour les autres. Pour toutes les victimes.

VALÉRIE

Merci Guilhem.

Interview Valérie LEMAÎTRE,

retranscription Michel Caulea

Chapô et illustration de BAM !, photo Guilhem Méric

12 août 2024

Une nouvelle qui fait l'effet d'une bombe : l'ancien ministre japonais de l'intérieur présente ses excuses aux personnes non vaccinées :

**Vous aviez raison, les vaccins tuent des millions de personnes qui nous
sont chères ».**



Mon livre intitulé : *The Worldwide Corona Crisis, Global Coup d'Etat Against Humanity* a été publié pour la première fois en japonais en avril 2022. En anglais, il est disponible sous forme de livre électronique. Je reste très reconnaissant à l'éditeur japonais qui a publié mon livre en dépit des pressions politiques et de la censure. Je remercie l'éditeur et le traducteur.

Au Japon, le vaccin ARNm a été lancé en février 2021, prétendument pour protéger le peuple japonais contre un « virus tueur » inexistant.

Plus de 206 millions de doses ont déjà été administrées. La population japonaise n'a pas été informée des dangers du vaccin ARNm.

En décembre 2021, le ministère japonais de la santé a autorisé les injections de rappel des vaccins Moderna et Pfizer, soulignant le « faible taux d'effets secondaires tels que la myocardite ».

Selon le premier avis du ministère japonais de la santé (qui était similaire à celui appliqué dans de nombreux pays), les vaccins Moderna et Pfizer ne sont pas autorisés.

« Le gouvernement recommande aux gens de se faire vacciner parce que les avantages de la vaccination sont plus importants que le risque de réactions secondaires. (accentuation ajoutée)

Ce qui précède est trompeur, comme le souligne la déclaration courageuse de Kazuhiro Haraguchi :

« Vous aviez raison, les vaccins tuent des millions de personnes qui nous sont chères ».

Le récit frauduleux concernant le « vaccin » Covid s'effondre dans différentes parties du monde.

En Californie, la Cour du 9^e circuit déclare que les injections d'ARNm Covid-19 ne sont pas des « vaccins ».

En Allemagne, les autorités sanitaires ont reconnu la nature et l'impact dévastateurs des fermetures de Covid, du port obligatoire du masque facial et des « vaccins » expérimentaux à ARNm.

En solidarité avec le peuple japonais.

En solidarité avec les peuples du monde entier.

Michel CHOSSUDOVSKY, Global Research, 11 juin 2024

Kazuhiro Haraguchi, ex-ministre japonais de l'intérieur, est devenu le premier homme politique d'envergure à présenter ses excuses aux personnes non vaccinées pour le tsunami de décès survenu au sein de la population vaccinée.



En début de semaine, un grand nombre de citoyens japonais sont descendus dans la rue pour protester contre les crimes contre l'humanité perpétrés par les organisations mondialistes telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Forum économique mondial (Forum économique mondial) pendant la pandémie.

Lors du discours d'ouverture des manifestations, M. Haraguchi a présenté *des excuses puissantes et émouvantes pour le grand nombre de décès survenus à la suite de l'introduction de l'ARNm mortel.*

M. Haraguchi a commencé par évoquer le chagrin et la perte ressentis par les familles qui ont perdu des êtres chers contraints de prendre le vaccin Covid. Avec une profonde sincérité, il a présenté ses condoléances et a assumé la responsabilité des fautes commises par les personnes au pouvoir. « Je m'excuse auprès de vous tous. Tant de gens sont morts, et ils n'auraient pas dû », a-t-il déclaré.

TheLibertyBeacon.com rapporte ces propos : L'un des points essentiels du discours de M. Haraguchi a été *sa critique de l'interdiction de l'ivermectine*, un médicament mis au point par le Dr Satoshi Omura, qui, selon lui, aurait pu jouer un rôle important dans la lutte contre la pandémie. M. Haraguchi s'est interrogé sur les raisons de cette interdiction, suggérant que les intérêts économiques étaient prioritaires par rapport à la santé publique. « *Pourquoi ? parce qu'ils sont bon marché. Ils ne veulent pas de l'interdiction parce qu'elle va interférer avec les ventes de vaccins* », a-t-il déclaré. Cette déclaration a suscité des applaudissements nourris de la part de la foule, dont beaucoup estimaient que les profits des entreprises avaient pris le pas sur les vies humaines.

M. Haraguchi a ensuite raconté une histoire très personnelle sur ses propres problèmes de santé. *Après avoir été vacciné, il a développé une maladie grave, notamment une forme de cancer à progression rapide.* « L'année dernière, à la même époque, je n'avais ni sourcils ni cheveux. Deux des trois prétendus vaccins que j'ai reçus étaient des lots mortels », a-t-il révélé. Ce récit sincère de sa lutte contre le cancer, qui s'est traduite par des changements physiques importants tels que la perte de cheveux, a touché une corde sensible dans l'auditoire. Il a raconté un incident au cours duquel son apparence est devenue un point de distraction à la Diète, un opposant se concentrant davantage sur sa perruque que sur les questions à l'ordre du jour.

Pour alimenter la conversation, M. Haraguchi a révélé qu'il n'était *pas le seul membre de la Diète nationale du Japon* (législation) à souffrir des effets indésirables des vaccins. Il a indiqué que trois de ses collègues avaient été gravement touchés, certains ayant même été hospitalisés. « Ils tombent en morceaux, certains sont hospitalisés. Mais ils ne parlent pas », a-t-il expliqué. Cette révélation met en lumière un problème plus large : la réticence ou l'incapacité des personnalités publiques à parler ouvertement de leurs problèmes de santé personnels.

M. Haraguchi s'est montré particulièrement passionné par les tentatives visant à réduire au silence ceux qui remettent en question les politiques actuelles et les actions du gouvernement. Il a raconté un incident récent au cours duquel *on lui a interdit de s'exprimer sur Channel 3 après un entretien avec son président*. « L'autre jour, j'ai parlé avec le président de Channel 3 et j'ai été interdit. Ils essaient de faire taire nos voix », a-t-il déclaré. Cette tentative de censure des voix dissidentes a mis en lumière une préoccupation majeure concernant la liberté de parole et d'expression. M. Haraguchi a exhorté le public à rester ferme dans sa détermination : « Ils essaient de bloquer notre liberté, notre résistance, notre pouvoir, mais nous ne perdrons jamais. Mais nous ne perdrons jamais ».

Dans la conclusion de son discours, M. Haraguchi a lancé un appel à l'action. *Il a exhorté la population à s'unir pour contester le gouvernement et ses décisions douteuses*. « Renversons ce gouvernement », a-t-il proclamé, soulignant la nécessité du changement et de la responsabilité. Il a appelé les législateurs à continuer à se battre pour la vie et les libertés du peuple, « Faisons en sorte que cela devienne réalité », a-t-il conclu.

La manifestation qui se déroule en ce moment même (31 mai 2024) et qui vise à attirer des dizaines de milliers de participants, marque un moment important dans le discours mondial sur la gestion des pandémies et les politiques de santé. Le discours de M. Haraguchi, émaillé d'anecdotes personnelles et de critiques virulentes, a trouvé un écho profond auprès des participants.



10:04 AM · 31 mai 2024

Sean ADL-TABATABAI,
Mondialisation.ca, 11 juin 2024

Article original en anglais :



Bombshell: Japan's Former Minister of Internal Affairs Apologizes to the Unvaccinated: 'You Were Right, Vaccines Are Killing Millions of Our Loved Ones'

Traduction : Mondialisation.ca

La source originale de cet article est The People's Voice
Copyright © Sean Adl-Tabatabai, The People's Voice , 2024

La bithérapie (Hydroxychloroquine et Azithromycine) aux dosages prescrits à l'IHUM réduit bien la charge virale. Grave erreur des autorités sanitaires ?



La bithérapie (Hydroxychloroquine et Azithromycine) aux dosages prescrits à l'IHUM réduit bien la charge virale. Grave erreur des autorités sanitaires ? © France-Soir, Pixabay

Le rôle de l'hydroxychloroquine (HCQ) dans la réduction de la charge virale des patients atteints de Covid-19 a fait l'objet de nombreuses controverses. C'est dans ce contexte que les professeurs Brouqui et Raoult ont publié une nouvelle étude ce 27 juillet 2024 dans la revue Acta Scientific Microbiology. Les médecins chercheurs à l'Institut Hospitalo-Universitaire Méditerranée (IHUM (1)) ont ainsi mis fin à la controverse *en démontrant l'efficacité et la supériorité de la bithérapie à base d'hydroxychloroquine et azithromycine aux dosages prescrits par l'IHUM sur la maladie covid-19 dans la réduction de la charge virale.*

« Bien que l'âge, la charge virale initiale et le délai de traitement influencent la charge virale chez les patients atteints de Covid-19, l'hydroxychloroquine (HCQ) associée à l'azithromycine (AZ) a néanmoins réduit de manière indépendante et significative la charge virale plus rapidement que d'autres traitements, y compris l'azithromycine seule. Comme la réduction de la charge virale est associée au résultat, ces données suggèrent fortement que ce traitement serait bénéfique chez les patients atteints de Covid-19 » conclut l'étude.

Une étude observationnelle, des critères de sélections des patients explicitement identifiés afin d'avoir objectivité et indépendance

C'est donc avec une étude observationnelle rétrospective des données recueillies pendant les soins que les auteurs ont comparés la *clairance virale déterminée par qPCR* chez les patients traités par hydroxychloroquine (HCQ) et ceux qui ne l'ont pas été. Les données ont été analysées en fonction des facteurs explicatifs les plus importants (âge, charge virale initiale et délai entre l'apparition des symptômes et le traitement). Ce sont 1 276 patients qui ont été sélectionnés de la base de données de l'hôpital entre le 3 mars 2020 et le 13 mars 2021 en excluant les biais éventuels sur certaines conditions, tel qu'expliqué dans le diagramme ci-dessous :

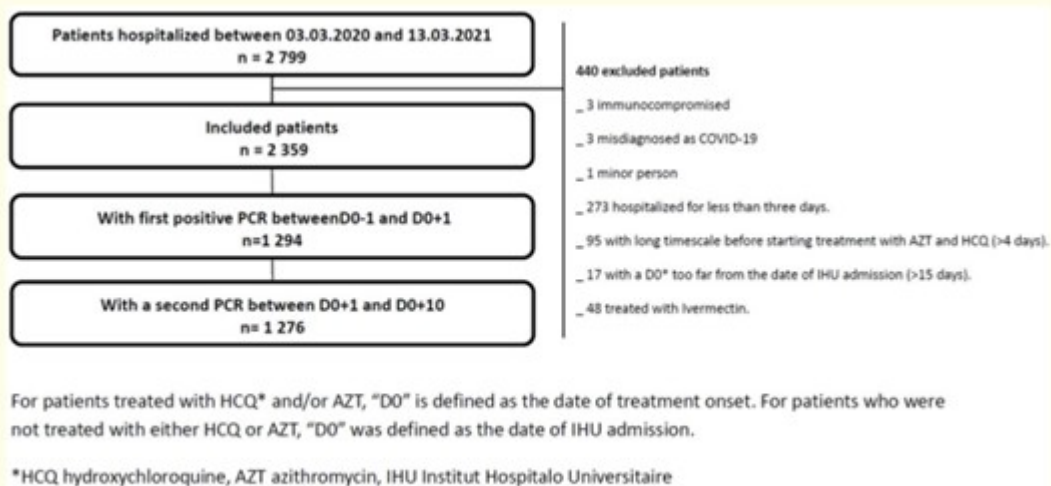


Figure 1: Study flowchart.

Les résultats sont sans appel en faveur de la bithérapie

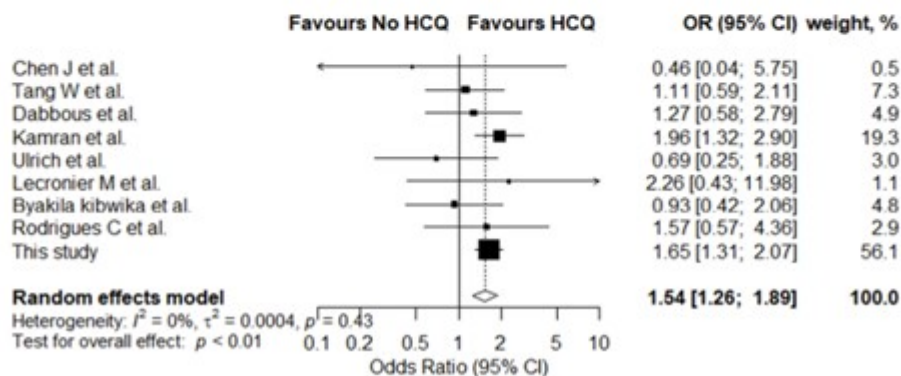
Au total, 776 patients ont été traités par HCQ et 500 ne l'ont pas été. Dans l'analyse brute, *le délai entre le début du traitement et la clairance virale était significativement plus court dans le groupe HCQ que dans le groupe non traité*. Une fois ajusté en fonction de l'âge, de la charge virale initiale et du délai entre le début des symptômes et le début du traitement, *le rapport de risque ajusté de clairance virale pour le groupe HCQ est resté statistiquement significatif* (rapport de risque IC à 95 % 1,18 [1,01-1,38], p = 0,037).

La supériorité de la bithérapie aussi confirmée par une nouvelle méta-analyse

Afin de valider et de calibrer leurs résultats, les auteurs ont réalisé une méta-analyse de 9 études similaires rassemblant 1 461 patients traités par HCQ et 958 témoins. La clairance virale du SARS-CoV-2 dans le groupe HCQ a été significativement raccourcie après 7 jours (réduction de 54 %) et 14 jours (réduction de 147 %).

Study	Study DOI	Study type	HCQ			NO HCQ		
			Events	Total	%	Events	Total	%
Chen J., et al.	https://doi.org/10.3785/j.issn.1008-9292.2020.03.03	RCT	13	15	86,7%	14	15	93,3%
Tang W., et al.	https://doi.org/10.1136/bmj.m1849	RCT	37	75	49,3%	35	75	46,7%
Dabbous., et al. °	https://doi.org/10.21203/rs.3.rs-83677/v1	RCT	27	50	54,0%	24	50	48,0%
Kamran., et al.	https://www.medrxiv.org/content/10.1101/2020.07.30.20165365v2	RCT	182	349	52,1%	54	151	35,8%
Ulrich., et al.	https://doi.org/10.1093/ofid/ofac567	RCT	8	67	11,9%	10	61	16,4%
Lecronier M., et al.	https://doi.org/10.1186/s13054-020-03117-9	RO*	7	38	18,4%	2	22	9,1%
Byakila kibwika., et al.**	https://doi.org/10.1186/s12879-021-06897-9	RCT	20	55	36,4%	19	50	38,0%
Rodrigues C., et al. **	https://doi.org/10.1016/j.ijantimicag.2021.106428	RCT	13	36	36,1%	9	34	26,5%
This study		RO*	393	776	50,6%	192	500	38,4%

* Retrospective observational, ** outcome at day 6, ° retracted paper



La supériorité de la bithérapie avait déjà été confirmée sur les 30 423 patients pris en charge à l'IHUM, mais critiquée.

Les chercheurs de l'IHUM ont publié une étude sur les 30 423 patients, pris en charge à l'IHUM. Ils avaient conclu à *la supériorité du traitement* (Hydroxychloroquine et Azithromycine) avec une *diminution de 55 %* du risque de mortalité.

Cette étude n'a pas manqué de faire l'objet de critiques, notamment sur l'approbation de protocole de recherche, des opposants aux chercheurs de l'IHUM, souvent affichés dans les médias, tenant des propos insultants et obscènes que France-Soir a mis en exergue dans l'enquête sur la harcelosphère [...].

Les critiques ont été surtout portées par le Professeur Molimard de l'université de Bordeaux, *qui a effectué la promotion sans limites d'une étude frauduleuse* (Pradelle, Lega de l'université de Lyon). L'étude Pradelle Lega qui estimait faussement « *qu'il pourrait y avoir 17 000 morts de patients ayant été traités avec de l'hydroxychloroquine* » vient d'être rétractée par l'éditeur après un audit de huit mois. Elle a aussi fait l'objet de nombreuses critiques à l'éditeur et une publication exposant ses nombreuses erreurs, fautes et biais. Cette étude frauduleuse a été reprise dans quasiment tous les médias mainstream en France et à l'étranger afin de porter une nouvelle atteinte aux travaux des chercheurs de l'IHUM dans le but de justifier les choix de la politique sanitaire vaccinale. Elle visait aussi à décrédibiliser ces chercheurs de renommée mondiale en portant atteinte à leur intégrité scientifique.

Une analyse indépendante des données des patients de l'IHUM, validées par huissier, a été effectuée par Valère Lounnas et al. Cette étude a non seulement corroboré les résultats de l'IHUM en concluant à la « *supériorité sans appel de la bithérapie* marquant une diminution de 58% le passage en soins intensifs et décès, mais est allée plus loin en montrant l'effet aggravant du facteur vaccination covid.

« *Des interactions statistiquement significatives ont été détectées entre la vaccination et certaines covariables : favorable avec le variant Delta du virus et éventuellement l'obésité également, et défavorable avec l'âge > 89 ans, la gravité de la maladie Covid-19, l'immunodéficience et éventuellement la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) également, confirmant sa capacité à aggraver l'état de la maladie Covid-19 non seulement dans certains cas de maladie chronique sous-jacente grave mais aussi chez les patients âgés et lorsque la gravité de la maladie nécessitait l'hospitalisation du patient. De plus, l'analyse de sensibilité a montré que la vaccination n'avait aucune efficacité en dessous de 50 ans* ».

La communauté scientifique devrait prendre acte - fin de la controverse ?

Cette nouvelle étude publiée par Philippe Brouqui et Didier Raoult devrait donc mettre fin à la controverse scientifique sur l'efficacité de la bithérapie pour diminuer la charge virale du SARS-Cov2. Combiné avec les autres études observationnelles, on peut *ainsi conclure à l'efficacité significative des traitements précoces pour traiter le Covid précocement*. La communauté scientifique devra prendre acte de ces résultats qui mettent donc fin aux débats autour du pseudo-consensus scientifique comme quoi les traitements précoces ne fonctionnent pas. Ce pseudo-consensus a été utilisé dans de nombreux documents pour justifier de choix médicaux des autorités.

En temps normal, la communauté scientifique devrait prendre acte de cette étude, cependant comme les opposants aux chercheurs de l'IHUM ont très mal reçu la rétractation par l'éditeur de l'étude frauduleuse Pradelle-Lega, on peut s'attendre à ce que la controverse perdure. Des procédures juridiques contre les auteurs de l'étude frauduleuse et leurs promoteurs sont d'ores et déjà annoncées et les enquêtes associées seront probablement nécessaires afin d'identifier les rôles et responsabilités. Les universités de Lyon et Bordeaux, le ministère de la Recherche contactés n'étaient pas disponibles pour répondre.

Victoire des traitements précoces, défaites pour les patients

Les autorités sanitaires devront en tirer les conséquences sur les *nombreuses pertes de chance de patients* qui n'ont pas été traités, ainsi que sur l'approbation des thérapies vaccinales comme seul traitement contre la Covid. Pour rappel, ces thérapies n'ont pas prouvé qu'elles réduisaient la transmission et la contamination du virus en faisant prendre des risques d'effets indésirables importants avec des produits expérimentaux. Une question fondamentale subsiste, l'efficacité de la bithérapie connue dès avril 2020 par big pharma et l'APHP, pourquoi a-t-elle été ignorée ?

Une telle erreur médicale est lourde de conséquences et devrait faire l'objet d'une enquête de la commission des affaires de santé afin de déterminer les tenants et aboutissants.

Xavier AZALBERT, France-Soir, publié le 30 août 2024

(1) L'IHUM est le pôle maladie infectieuse de l'Assistance Publique Hôpitaux de Marseille (APHM) qui travaille conjointement avec l'Université Aix-Marseille à la recherche sur les maladies infectieuses.

Nouvelles révélations dans le dossier RKI, la vérité sans caviar choque

la pandémie des non-vaccinés, la vaccination des enfants, la sûreté des injections...tout était du pipeau
L'Institut de pharmacovigilance allemand s'est couché devant les ordres du politique

Le premier volet des « RKI Files » avait choqué l'Allemagne en mars. Cette fois, ce sont tous les procès-verbaux, intégraux et non censurés, qui viennent d'être publiés sur Internet.

Publication originale le 25 juillet 2024 sur *Essentiel.news*



Nous avons déjà eu l'occasion de traiter de l'affaire dite des « RKI-Files », comme on appelle la divulgation des procès-verbaux du « Robert Koch Institute » (RKI), l'administration publique allemande en charge de la santé publique.

Ces documents, publiés en mars de cette année, avaient prouvé que les décideurs allemands avaient été informés dès le début de la « pandémie » que la maladie était moins dangereuse qu'une grippe ordinaire; ils avaient aussi révélé que les autorités savaient parfaitement que la plupart des « mesures sanitaires » contraignantes imposées en Allemagne, y compris les injections, seraient au mieux inutiles, voire nuisibles, et qu'elles avaient été imaginées et imposées par des politiciens et des militaires, sans aucun débat scientifique, et contre des avis d'experts.

Cette affaire avait défrayé la chronique en Allemagne, forcé les responsables politiques à prendre position, et choqué l'opinion. En Autriche, elle avait fait titrer à l'Agence de presse autrichienne (OTS) que « les protocoles RKI montrent que les mesures liées au coronavirus étaient une mise en scène sans preuve de la part des politiques et de l'armée ».

L'affaire avait causé des remous en Suisse aussi : suite aux révélations allemandes, le rédacteur en chef de la *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ) avait dressé un réquisitoire contre les « mesures sanitaires » et l'hystérie collective de 2020-2022.

Or l'affaire des « RKI-Files » vient de s'élargir et de s'étendre. Contrairement aux rapports divulgués au mois de mars, qui avaient été obtenus à la suite d'une bataille judiciaire et qui étaient incomplets et caviardés, il s'agit cette fois-ci d'une véritable fuite de données, complètes et non censurées, en provenance

de la « cellule de crise Covid » allemande.

Près de 8 Gigaoctets fuités

Avant toute chose, et dans un souci de conservation de preuves, il est vivement conseillé à tous ceux qui le peuvent de télécharger et de conserver les documents nouvellement fuités.[...] Bien que le site des lanceurs d'alerte soit surchargé, nous avons été capables d'obtenir les 8 gigaoctets fuités dans leur intégralité, et de les recopier pour en faciliter l'accès à nos lecteurs.

La journaliste indépendante à l'origine de la divulgation de ces données fuitées est Aya Velázquez, qui a publié le 23 juillet un Tweet expliquant ce qui suit : « Nous mettons fin ici au drame du caviardage des procès-verbaux de la #RKI. Voici le jeu de données complet de tous les procès-verbaux des réunions du @rki_fr, de 2020 à 2023, non expurgés, y compris 10 Go de matériel supplémentaire : <https://rki-transparenzbericht.de>

Un(e) lanceur(se) d'alerte, ancien(ne) collaborateur(trice) de l'Institut Robert Koch, m'a contactée et m'a transmis l'ensemble des données. Les détails sur la personne sont bien entendu soumis à la protection des sources, mais je peux dire ceci : la personne l'a fait pour des raisons de conscience. Pour la vérité, pour un examen complet des mesures Corona, et surtout pour les habitants de ce pays.

Même si le RKI a joué un rôle peu glorieux au cours des quatre dernières années, en cédant à une politique envahissante et contraire aux droits fondamentaux, il s'est trouvé au RKI aussi, ces quatre dernières années, des personnes se trouvant du côté des citoyens et en désaccord avec les agissements des autorités, avec les recommandations contradictoires aux politiques, et le soutien à des décisions politiques arbitraires. La nouvelle fuite du RKI doit donc également être comprise comme une main tendue, un geste de réconciliation : entre citoyens – par-delà les barrières administratives, les pare-feux et les remparts de l'esprit.

Nous devons nous rappeler que dans des administrations prétendument sans visage, il y a aussi des personnes : des personnes qui ont leur propre esprit, qui, tout comme nous, se font des idées et veulent un avenir meilleur pour nous tous : libres du totalitarisme, de la tutelle politique et de la violation systématique des droits à l'autodétermination physique.

Cet esprit – notre lien en tant que citoyens les uns avec les autres – ne peut pas être anéanti. Les puissants le savent. C'est ce qui leur fait le plus peur. Le talon d'Achille du système politique actuel, c'est nous, les humains, car chacun d'entre nous a du pouvoir. [...]



La journaliste Aya Velázquez

Quelques collègues et moi-même avons déjà lu les procès-verbaux. Il faut parfois avoir les nerfs solides pour les lire, en raison des contradictions flagrantes qu'ils contiennent. Les protocoles du RKI le prouvent : notre politique Corona n'était pas basée sur des considérations rationnelles et scientifiques. De nombreuses décisions politiques, telles que 2G, l'obligation de vaccination généralisée, ou la vaccination des enfants, étaient des décisions purement politiques pour lesquelles le RKI, en tant qu'autorité soumise à des directives, fournissait une légitimité prétendument scientifique. Nous apprendrons pourquoi Christian Drosten, malgré l'annonce tonitruante faite dans son livre, a apparemment eu mal au ventre à l'idée de voir son nom dé-caviardé des procès-verbaux – et nous nous souviendrons que Jens Spahn s'était déjà prononcé en faveur d'une campagne de vaccination des enfants à grande échelle avant la recommandation de l'EMA et de la STIKO.

Nous apprendrons que le RKI ne s'est pas opposé à la décision de l'EMA et de Pfizer d'abandonner les études de phase III et de tester le vaccin à grande échelle sur l'ensemble de la population – afin d'accélérer

sont contraires au droit.

Prise de position sur les données publiées par des tiers avec les protocoles de la cellule de crise du RKI, 2020-2023

Le 30 mai 2024, l'Institut Robert Koch (RKI) a mis à disposition sur le site www.rki.de/covid-19-krisenstabsprotolle les protocoles de sa cellule de crise Covid-19 de janvier 2020 à avril 2021, en grande partie non expurgés.

Dans cette version publiée, seules les données personnelles selon l'article 5 de la loi sur la liberté de l'information (IFG) ainsi que les secrets d'entreprise et les secrets d'affaires de tiers selon l'article 6 l'IFG ont été caviardés.

Auparavant, les protocoles ont été réexaminés afin de déterminer quels étaient les motifs d'exclusion obligatoires selon l'IFG et, dans ce contexte, des procédures de participation de tiers ont également été menées. Dans le même temps, le RKI a annoncé qu'il publierait le plus rapidement possible les procès-verbaux de mai 2021 à juillet 2023, date de la fin des réunions de la cellule de crise, après examen et participation de tiers.

Depuis le 23 juillet 2024, le prétendu « ensemble de données complet non caviardé de tous les procès-verbaux de la cellule de crise 13111 de 2020 à 2023 » est proposé au téléchargement par un organisme externe, sans caviardage.

Le RKI n'a ni vérifié ni validé ces données. Le RKI désapprouve expressément la publication illégale de données personnelles et d'entraves à l'activité économique, et en particulier la violation des droits de tiers, dans les données publiées.

Le RKI prévoit également de publier le plus rapidement possible les protocoles restants jusqu'à la fin des réunions de la cellule de crise en juillet 2023. Le RKI les mettra également à disposition, dans la mesure du possible, sans les expurger, dans la mesure où cela est autorisé par la loi, compte tenu des droits légaux de toutes les parties concernées.

Le ministre allemand de la santé, Karl Lauterbach, répète ensuite essentiellement la même chose :

« Le RKI avait de toute façon l'intention, avec mon accord, de publier les fichiers RKI de la cellule de crise Corona. Maintenant, c'est fait sans que les droits des tiers, y compris des collaborateurs, aient été protégés au préalable. Il n'y a pourtant rien à cacher. »

Les médias forcés de relater l'affaire

Suite à ces révélations, qui agitent déjà grandement les réseaux sociaux, les médias allemands se saisissent de l'affaire.

C'est la « Berliner Zeitung » qui commence, en titrant : «Lauterbach n'aimera pas ça : les fichiers RKI publiés sont entièrement dé-caviardés ».

Dans un deuxième article, le même journal répète ensuite la déclaration du ministre, qui affirme que le RKI « n'a rien à cacher », et que les données dé-caviardées violent « les droits des tiers y compris des collaborateurs [du RKI] ».

Les autres médias allemands, comme la ZDF, se font l'écho de la Berliner Zeitung. Toutefois ces titres ne se penchent pas sur la substance des révélations.

En Suisse, la NZZ fait un meilleur travail le lendemain, mercredi 24 juillet, en admettant du bout des lèvres que les données fuitées contiennent des nouvelles révélations importantes :

De nouveaux dossiers du RKI le prouvent : les hommes politiques et les médias ont parlé, contre leur meilleure connaissance, de « pandémie des non vaccinés ».

À l'hiver 2021, Jens Spahn, alors ministre allemand de la Santé, a utilisé cette formulation lors de presque toutes les conférences de presse. L'Institut Robert Koch a découvert très tôt que cette expression était incorrecte.

Il fut un temps où les personnes non vaccinées contre le coronavirus étaient perçues comme moins intelligentes. Selon une étude danoise, les préjugés contre ces personnes étaient plus répandus que les préjugés contre les migrants. Le débat sur la vaccination s'est polarisé pendant la pandémie de Corona, notamment en Allemagne, notamment parce qu'il y a eu également des débats sur une éventuelle vaccination obligatoire. Le ministre allemand de la Santé de l'époque, Jens Spahn, a contribué à la polarisation. [...]

Aujourd'hui, l'expression « pandémie des non vaccinés » suscite à nouveau l'enthousiasme. Parce qu'il était visiblement sans fondement.

Après un long litige juridique, l'Institut Robert Koch (RKI) a publié fin mars de cette année les protocoles de l'équipe de crise Corona. Cependant, le RKI n'a publié que des protocoles pour la période allant de janvier 2020 à avril 2021 – et ceux-ci ont été largement caviardés. [...]

Cependant, les protocoles depuis mi-2021 manquaient toujours. Or, c'est une personne qui travaillait au RKI pendant la période concernée qui a transmis l'information en tant que lanceur d'alerte.

Un passage devenu connu fait désormais grand bruit. [...] Le RKI a directement contredit la représentation de Spahn, Söder et Ramelow.

« Le taux de vaccination a un effet, mais il n'explique pas tout », précise le procès-verbal. Et sous le titre « Communication scientifique », il est écrit : « Les médias parlent d'une pandémie de non vaccinés. Ce n'est pas correct d'un point de vue technique, c'est toute la population qui y contribue. Cela devrait-il être repris dans la communication ? » Cette question a apparemment reçu une réponse négative. [...]

En d'autres termes, la NZZ admet que les nouvelles fuites de données révèlent que la discrimination à l'égard des personnes non injectées était injustifiée, et que les déclarations des responsables politiques à leur endroit étaient parfaitement trompeuses.

Senta DEPUYDT, 26 juillet2024

La politique du virus: ce que révèlent les documents fuités de l'État allemand (RKI Files)



Les documents « fuités » de l'État allemand éclairent d'un jour nouveau la pandémie du Covid-19. Après le papier stratégique du ministère de l'Intérieur et les rapports du conseil d'experts du gouvernement fédéral, les documents issus de l'Institut Robert Koch (les « RKI Files »), divulgués fin juillet, sont particulièrement édifiants. Les 4 000 mille pages de rapports et les milliers de pages d'e-mails et de lettres, dont l'authenticité vient d'être confirmée par l'État fédéral, mettent en doute une grande partie des informations officielles diffusées pendant la pandémie. Loin de « suivre la science », comme le prétendait le gouvernement allemand, les fichiers du RKI montrent au contraire une politique fabriquant des « preuves » avec l'aide récalcitrante des experts, pour justifier après coup les décisions prises. Les conséquences politiques et juridiques risquent d'être considérables

Par Thierry SIMONELLI, docteur en philosophie et docteur en psychologie, psychanalyste, ancien enseignant à l'université en France et au Luxembourg, auteur de nombreuses publications à découvrir sur son blog personnel.

1. Par le trou de la serrure

Depuis le début de la pandémie du Covid, l'État allemand a été hanté par des documents fuités, permettant de rares regards sur les processus décisionnels de la politique sanitaire des années 2020 à 2023. Bien sûr, ces documents ne représentent qu'un échantillon limité de procédures politiques et administratives autrement plus complexes et enchevêtrées. Et bien que la plupart de ces documents restent encore à être interprétés et évalués, on y décèle déjà un amalgame intéressant de bonnes et de mauvaises intentions, d'honnêteté et de conflits d'intérêt, de sérieux scientifique et d'opportunisme politique, de réflexions informées, mais également de calculs stratégiques et de manipulations.

Sans donc juger de la véritable portée politique, scientifique et juridique de ces documents fuités, il est d'ores et déjà possible de mesurer la différence entre la pandémie, telle qu'elle a été présentée par les discours officiels, et la situation sanitaire débattue derrière les portes fermées des différents conseils, commissions et institutions, chargés d'établir les faits scientifiques et de fournir des informations sur la meilleure gestion de la crise.

Nous allons esquisser les documents du ministère de l'Intérieur et de la chancellerie fédérale pour ensuite nous arrêter plus longuement sur les protocoles de l'Institut Robert Koch :

– Dans un premier temps, ce fut le « papier stratégique » du ministère de l'Intérieur qui fit brièvement scandale. Face au danger inouï d'un nouveau virus meurtrier, la politique allemande décida, en mars 2020, de s'en remettre à quelques experts en sciences sociales, économiques et littéraires. Ces experts

recommandèrent un véritable traitement du choc pour astreindre la population à des comportements dépourvus de tout fondement médical ou épidémiologique.

– Le 16 juin 2023, le médecin généraliste Christian Haffner obtenait gain de cause auprès de la cour administrative de Berlin contre la chancellerie fédérale, qui voulait garder sous clé les procès-verbaux du conseil fédéral d'experts du Corona. Ces documents permettent d'entrevoir une tendance qui va à l'encontre de la grande devise de la pandémie : « Suivre la science ». On y voit plutôt un conseil d'experts qui s'aligne progressivement aux décisions et aux besoins politiques.

– Avec les protocoles du *Robert Koch Institut*, c'est-à-dire « l'institution centrale du gouvernement fédéral dans le domaine de la surveillance et de la prévention des maladies » (Définition de la page d'accueil de l'institut), le scandale de la gestion de la crise sanitaire atteignit les grands journaux allemands et les médias publics fin juin 2024. On n'y trouve pas seulement des réflexions sur les stratégies de manipulation du comportement de la population, mais on y voit encore une institution supposée indépendante agir de manière de plus en plus conforme aux revendications politiques.

2. La stratégie du choc

Un papier interne au ministère de l'Intérieur, datant du 18 mars et fuité le 1^{er} avril 2020, rédigé par un petit groupe d'experts – cinq économistes, un sociologue, un politologue et un doctorant en études germaniques – recommandait un recours systématique à l'« effet de choc » dans la gestion de la pandémie du Covid.



L'Institut Robert-Koch est l'établissement allemand responsable du contrôle et de la lutte contre les maladies.

En parfaite ignorance des 2 530 publications et 59 104 citations relatives à la nouvelle épidémie du Coronavirus depuis janvier 2020 (Diéguez-Campaet, 2021), ces experts s'en remirent, dans leur évaluation de la réalité sanitaire, aux scènes télévisées douteuses de personnes tombant raide mort dans les rues chinoises. Ce furent encore les images terrifiantes des convois militaires des victimes de Bergame qui informèrent ces experts de la « véritable » ampleur de la catastrophe épidémiologique.

Avertissant de la catastrophe qui résulterait du non-respect des mesures sanitaires inventées sur le tas, les spécialistes en économie, sociologie et littérature allemande décident d'illustrer les effets concrets d'une contamination sur la société humaine :

1) de nombreux malades graves sont emmenés à l'hôpital par leurs proches, mais refusés, et meurent dans d'atroces souffrances à la maison. L'étouffement ou le manque d'air sont des peurs primaires pour tout être humain. La situation dans laquelle on ne peut rien faire pour aider ses proches en danger de mort l'est également. Les images en provenance d'Italie sont troublantes.

2) « Les enfants ne souffriront guère de l'épidémie » : faux. Les enfants seront facilement contaminés, même en cas de restrictions de sortie, par exemple, chez les enfants des voisins. S'ils contaminent ensuite leurs parents et que l'un d'entre eux meurt dans d'atroces souffrances à la maison et qu'ils ont le sentiment d'en être responsables, par exemple, parce qu'ils ont oublié de se laver les mains après avoir joué, c'est la chose la plus terrible qu'un enfant puisse vivre ([...]).

Au moment où ils imaginent ces recommandations, 55 personnes étaient décédées en Allemagne « en rapport » avec le Covid, c'est-à-dire, « du » ou « avec » un test de laboratoire positif au nouveau virus (selon le « Rapport de situation quotidien de l'Institut Robert Koch sur la maladie à coronavirus-2019 », 22 mars 2020). La décision de protéger la population par voie de chocs et de propagation de terreur était donc moins due à une situation réellement terrifiante, qu'à des personnes terrifiées par les images médiatiques.

C'est ce que décrit le sociologue Heinz Bude, l'un des auteurs de ces recommandations et spécialiste de la sociologie de la peur (Bude, 2014), dans un article paru en 2002 : « *Sous l'effet des images de Bergame, il nous a semblé nécessaire d'évaluer la situation sans préjugés* » (Bude, 2022, p. 249). Sous l'effet d'images télévisées, sans aucune connaissance en médecine, en épidémiologie, en infectiologie ou en virologie, et surtout sans aucune prise en compte des données empiriques, ces conseillers politiques s'estimaient donc à même de reconnaître la vérité sous l'effet d'images télévisées.

3. Le Grand Conseil

2023, après avoir remporté son procès pour la publication des protocoles du conseil des experts de la Chancellerie fédérale – l'administration fédérale supérieure qui assiste le chancelier allemand – le médecin Francfortois Christian Haffner a eu accès aux documents restés sous scellé. Le journal allemand *Nordkurrier* a mis l'ensemble des rapports du conseil en ligne et la journaliste indépendante Aya Velázquez en a proposé une première lecture commentée.

Les membres du conseil, ainsi que les deux ministres de la Santé subséquents – suite aux élections de décembre 2021, Karl Lauterbach (Parti socialiste) a remplacé Jens Spahn (Union chrétienne-démocrate) comme ministre de la Santé – se sont réunis de décembre 2021 à avril 2023.

Parmi les consignes données par le ministère de la Santé, on compte la plus grande confidentialité, l'interdit de communiquer sans consultation avec le ministère et la représentation extérieure d'un consensus scientifique homogène. De même, dès la première réunion, le chancelier Olaf Scholz souligne l'importance des informations scientifiques objectives et insiste sur l'indépendance politique du conseil. Les protocoles révèlent toutefois une tendance exactement inverse : au fil des réunions, le conseil semble de plus en plus sollicité par la politique et se voit souvent réduit à la fonction peu scientifique de légitimer les mesures sanitaires après-coup. Quand le conseil fait part du fait que la « *réduction du risque d'hospitalisation avec Omicron par rapport à Delta [est] de 0-30%, en cas de réinfection 55-70%, sans tenir compte du statut vaccinal* » (protocole de la 4^e réunion du 28 décembre 2021), on pourrait s'imaginer un certain relâchement de la pression des mesures. Au lieu de cela, le conseil recommande au contraire leur renforcement.

Autre exemple : lors de la cinquième réunion du 4 janvier 2022, les experts constatent qu'en Allemagne, la « *courbe de charge de la médecine intensive* » est en baisse constante. Les chiffres en provenance des États-Unis et du Royaume-Uni indiquent une tendance similaire. Ils écrivent que la vaccination « *protège bien contre une évolution grave, mais n'exclut pas la maladie* » (*ibid.*). Autrement dit : la vaccination sert surtout à la protection personnelle contre le risque d'une pathologie grave. Mais elle a peu ou pas d'impact sur l'infection, et sur la transmission du virus. Pourtant, pour ces « experts », la vaccination reste la manière la plus importante de combattre la pandémie.

On retrouve la même logique dans la recommandation d'autres mesures. Même s'il n'existe « aucune preuve de la gravité particulière de la maladie chez les enfants », les fermetures d'écoles, de crèches et de clubs de sport sont supposées constituer la meilleure manière de protéger les enfants contre un risque qui ne les concerne que marginalement.

Le 29 mars 2022, les effets thérapeutiques des vaccins semblent occasionner une étrange dissonance cognitive chez les membres du conseil. On admet que les vaccins sont très peu efficaces contre la transmission (« *la proportion de personnes vaccinées dans les unités de soins intensifs est relativement élevée (actuellement environ 45%)* »), mais on en conclut quand même que « *cela ne dit rien sur l'efficacité de la vaccination* » (séance du 29 mars 2022).

Le 5 avril 2022, deux jours avant le vote parlementaire sur l'obligation vaccinale (qui sera récusée par 378 voix contre 296, avec 9 abstentions, et 53 bulletins non remis), « *50% des nouvelles admissions dans les unités de soins intensifs sont boostées [c'est-à-dire vaccinés avec rappel] ; il s'agit surtout de personnes souffrant d'un déficit immunitaire (p. ex. les transplantés)* ». Les premiers doutes surgissent alors : « Cela ne permet pas de se prononcer sur l'efficacité de la vaccination ». Pourtant, ces experts continuent à recommander la vaccination généralisée. Même logique encore à l'occasion de la 23^e réunion du conseil (14

juin) : « Dans le domaine de la pédiatrie, il faut [...] mentionner qu'il n'y a pratiquement pas d'activité pathologique stationnaire en ce qui concerne Covid-19. Les cas de PIMS [syndrome inflammatoire multi-systémique chez l'enfant] sont déjà rares après Delta et pratiquement inexistantes après Omicron ». Ce qui ne les empêche pas, une fois de plus, de maintenir la recommandation vaccinale pour les enfants. Car, une étude (sans indication de référence) aurait montré « que chez les enfants, la vaccination offre une meilleure protection que l'infection, ce qui souligne une fois de plus l'importance de la vaccination des enfants ».

4. L'institut Robert Koch entre science et politique

Passons aux désormais aux documents de l'Institut Robert Koch (RKI).

Dès le début de la pandémie, c'était le RKI qui fournissait les informations officielles quant à l'évolution de la pandémie, au nombre de personnes infectées et décédées. Et, c'était encore sous l'autorité du RKI que la majeure partie des mesures sanitaires, allant du confinement à l'obligation vaccinale, en passant par les fermetures d'écoles, la mise à l'arrêt d'une vaste partie de l'économie, les couvre-feux, etc. furent imposées comme autant de décisions « scientifiquement informées ».

Les protocoles du RKI ont été publiés en deux étapes. Dans la première, ce fut le journaliste indépendant Paul Schreyer – rédacteur en chef du média *Multipolar* – qui demanda à consulter les notices de l'institut, jugeant que leur publicisation était dans l'intérêt général. En novembre 2020, suite aux refus de communiquer par le RKI, Paul Schreyer porta l'affaire en justice. En mars 2021, il obtint gain de cause au tribunal administratif de Berlin. Mais, l'institut ne transmet que des documents partiels, masqués sur plus de mille passages [...]. Le 6 mai, Schreyer déposait une seconde plainte auprès du tribunal administratif de Berlin pour obtenir l'annulation des biffures. L'audience fut néanmoins d'abord reculée au 6 juin par les avocats du RKI, puis à la fin juin, puis à une date ultérieure, non-spécifiée pour le moment.

Entre temps, retournement inopiné de la situation : un lanceur d'alerte ayant travaillé pour le RKI remettait confidentiellement l'intégralité des documents et quantité d'autres matériels des années 2020 à 2023 à la journaliste indépendante Aya Velázquez [...]. Cette personne a expliqué sa décision par le fait qu'à son avis, le RKI a « plus ou moins trahi » ses principes scientifiques et « s'est plié par anticipation à certaines directives politiques ». Le 23 juillet 2024, la journaliste Aya Velázquez, secondée par le journaliste Bastian Barucker et par Stefan Homburg, professeur de finances publiques à la retraite, donnait une conférence de presse, depuis disparue de YouTube (mais toujours accessible ici :

<https://media.video.taxi/embed/hNNLJKid6T0G>). Le même jour, ils mettaient à disposition l'ensemble des protocoles et dix gigas de matériel supplémentaire sur un site Internet. Dans ce qui suit, nous nous référons aux passages et extraits des protocoles présentés par la première lecture d'Aya Velázquez.

Pendant la pandémie, le slogan « Il faut suivre la science » semblait aussi répandu qu'énigmatique. De quelle science s'agissait-il ? Quelle était cette « science » qui ne semblait qu'exister au singulier ? Par ailleurs, que signifiait « suivre » dans ce cas ? « La » science, ou les experts scientifiques, étaient-ils simplement censés conseiller les décideurs politiques de leurs connaissances objectives ? Où fallait-il, comme le réclamaient certains, que la politique s'en remette aux décisions expertes de « la » science qui, le temps de la pandémie, devait substituer son despotisme éclairé aux procédures démocratiques ? Les documents fuités du RKI apportent quelques lumières sur ces questions.

a. « On peut débattre de tout, sauf des chiffres »

L'on se souvient de la publicité : on n'était pas censé débattre des chiffres car « 8 personnes sur 10 hospitalisées à cause du Covid ne sont pas vaccinées ». La vérité du marketing médiatique semblait simple à comprendre et impossible à remettre en question.

Il fallait donc « les chiffres » de la science. Mais lesquels ? En juin 2021, le RKI discute de chiffres qui, en temps normal, auraient pu être considérés comme rassurants. L'interprétation qu'ils en donnent ne l'est toutefois pas du tout : *Évaluation actuelle des risques : Modéré ? Transmission à la communauté ? Discussion : les opposants à un abaissement du niveau de risque avancent l'argument de l'augmentation attendue du nombre de cas à l'automne. Un abaissement du niveau de risque pourrait être interprété comme un signal de la fin de la pandémie. Les partisans d'un abaissement du niveau de risque craignent toutefois que sans un relâchement, il n'y ait plus de marge d'escalade compte tenu du faible nombre actuel de cas. Décision : Maintenir l'évaluation actuelle des risques, c'est-à-dire ne pas déclasser le niveau de danger en 'modéré' (25 juin 2021).*

En février 2023, le ministre de la Santé allemand a du moins concédé qu'entre les chiffres et de certaines de leurs interprétations, il y avait moyen de débattre : « 'Ce qui a été une folie, si je peux parler aussi librement, ce sont ces règles à l'extérieur', a-t-il déclaré. Lauterbach a fait référence à l'interdiction

temporaire de faire du jogging sans masque. 'C'est bien sûr clair, cela a été des excès', a déclaré le ministre fédéral de la Santé, en poste depuis décembre 2021. 'Les longues fermetures de crèches et d'écoles ont également été une erreur', a-t-il ajouté » (« *Corona-Bilanz: Manche Maßnahmen waren laut Karl Lauterbach Schwachsinn* », 10 février 2023).

b. Le bien-être des enfants et des adolescents

Bien évidemment, les politiques sanitaires se présentaient animées des meilleures intentions. Il fallait protéger les vulnérables, les personnes âgées et surtout veiller au bien-être et à la santé des enfants. C'est la raison pour laquelle il était nécessaire de fermer les écoles, d'obliger les enfants au port du masque, d'interdire l'accès aux aires de jeux, la fréquentation d'autres enfants, etc.

Évidemment, les experts du RKI n'étaient pas sans savoir que la « protection » des enfants par les différentes mesures de distanciation sociale – fermeture des écoles, des crèches, des aires de jeux ... – s'achetait au prix d'une réduction de l'immunité de base :

Répartition par âge des coronavirus endémiques : AG5-15 [AG = groupe d'âge des 5 à 15 ans, TS] et 0-4 [groupe d'âge des 0 à 4 ans, TS] les plus touchés, mais également des infections chez les AG16-60. Discussion : pourquoi une augmentation chez NL63 [coronavirus humain NL6 responsable, entre autres, de la bronchiolite chez les jeunes enfants, TS] ? Une immunité de base plus faible chez NL63 pourrait jouer un rôle en raison de la longue période pendant laquelle les infections ont été supprimées par des mesures. On craint que cela ne se produise également pour la grippe (19 mai 2022).

Le bien-être des enfants dépendait-il également de leur statut vaccinal ? Bien sûr que oui (selon les experts du RKI), et ce, même quand la commission experte responsable de l'évaluation des vaccinations ne les recommandait pas : « *Vaccination des enfants : même si la STIKO [Commission permanente pour les vaccinations à l'Institut Robert Koch] ne recommande pas la vaccination des enfants, BM [ministre fédéral] Spahn prévoit tout de même un programme de vaccination* » (19 mai 2021).

Le 21 mai, même les associations de pédiatres hésitaient face à la vaccination des enfants, mais les décideurs politiques avaient déjà façonné de grands projets pour la protection des mineurs. Parfois, il n'est donc pas utile de s'en remettre à l'avis des spécialistes : « *Les associations pédiatriques sont réticentes à l'idée de vacciner les enfants – Les politiques préparent déjà des campagnes de vaccination pour que les classes d'âge concernées soient vaccinées à la fin des vacances* » (21 mai 2021).

Le 30 juillet, certains experts étatiques du vaccin hésitent toujours, malgré les décisions politiques. De ce fait, il était nécessaire de redéfinir la visée de la campagne vaccinale (glissement des références et des objectifs) :

« *Réflexion sur l'extension de la recommandation aux enfants en bonne santé, réunion à ce sujet la semaine prochaine, l'objectif de la vaccination doit être redéfini : jusqu'à présent, objectif de prévention des cas graves/des décès et de surcharge du système de santé. Si la prévention des cas légers, des maladies psychologiques, etc. Si l'on inclut les conséquences, etc. comme objectif, cela changerait l'évaluation. Modélisation : la vaccination des adolescents est sans influence sur le déroulement de la 4^e vague, mais la vaccination des 18-65 ans est désormais importante* ».

Pour la santé des jeunes, la politique n'a donc pas besoin de suivre la science ou même les procédures de mise sur le marché administratives :

« *Actuellement, les ministères envisagent également une vaccination de rappel des enfants, bien qu'il n'existe aucune recommandation et parfois aucune autorisation à ce sujet (Réunion du 15 décembre 2021).* »

c. Les masques comme pousse-au-vaccin

Les experts du RKI recommandent parfois le port du masque à l'intérieur et à l'extérieur. Parfois, ils doutent de son utilité à l'extérieur. Selon eux, il semblerait aussi que les vaccins, censés interrompre la transmission, sont plus « efficaces » en combinaison avec les masques et les tests, et la distanciation sociale. Mais, quoi qu'il en soit de son efficacité, le masque est aussi un instrument disciplinaire utile pour l'incitation à la vaccination :

« *À court terme, il est utile d'être plus strict, et donc de faire pression sur les non-vaccinés, à long terme, les mesures doivent être à nouveau plus strictes pour les vaccinés : test pour les vaccinés également. À long terme, la 2G [la règle du « vacciné ou guéri », réglant l'accès à certains établissements, TS] et le dépistage sont utiles. Les [seize] Länder suivent une autre voie : pas de masques pour les vaccinés, doivent inciter les non-vaccinés (charge de morbidité la plus importante) à se faire vacciner.* » (8 septembre 2021)

Même si l'efficacité du vaccin semble augmenter avec le port du masque, les experts envisagent des dérogations pour encourager la vaccination. La discussion porte alors sur le bon taux de vaccination dans la population :

CDC, États-Unis : les personnes vaccinées deux fois peuvent renoncer au port du masque, entre autres. La discussion va également avoir lieu chez nous. Déjà des discussions en interne ? L. Schaade [le vice-président du RKI, TS] : ne pas en discuter tant que 60% ne sont pas vaccinés. Taux de vaccination bien plus élevé aux États-Unis. Remarques : La population peinera à porter des masques jusqu'à ce qu'un taux de vaccination approprié soit atteint ; il est impossible de demander à chacun de montrer son certificat de vaccination ; il est donc plausible de lier le port du masque au taux de vaccination. La plupart des études sur l'efficacité des vaccins ont été réalisées lorsque tout le monde portait un masque (14 mai 2021).

d. Les vaccins n'ont pas d'effets secondaires ?

Jusqu'en mars 2023, le ministre de la Santé Karl Lauterbach ne cessait de souligner l'absence de tout effet secondaire des vaccins. Ainsi, les nouveaux vaccins aux ARN messagers seraient les premiers médicaments de l'histoire de la médecine dépourvus de tout effet secondaire.

Myocardite avec les vaccins à ARNm : (...) Les cas groupés chez les hommes de moins de 30 ans constituent actuellement un signal. On ne sait pas encore si cela sera considéré comme une indication de sécurité, aucun lien de causalité n'a été établi. Doit être observé, mais comment le remarque-t-on ? Baisse de l'efficacité ? (7 mai 2021).

Alors que des doutes persistent quant à la sécurité des vaccins et alors qu'il est déjà admis que les enfants ne contribuent pas à la dynamique de la pandémie et n'ont qu'un très faible risque d'affections graves (« Les enfants ont un faible risque de développer une maladie grave par rapport à d'autres maladies respiratoires », 20 juin 2021), le RKI recommande les vaccinations pour enfants et réfléchit sur les manières de « faire passer la pilule » chez les jeunes :

Groupe cible des jeunes & vaccination – Par exemple, Influencer-Vaccination Challenge sur YouTube – BzGA [le Centre fédéral d'information sur la santé, TS] étudie les possibilités à cet égard – FG33 Natalie Grams a réalisé des vidéos à succès avec BMG [ministère de la Santé], une mise en réseau est peut-être possible ici pour développer du matériel pour les groupes cibles plus jeunes – De nombreux aspects du thème pourraient être abordés avec plus d'humour (par exemple, thématiser la peur des effets secondaires de la vaccination) – Par exemple, @elhotzo a thématisé sa réaction à la vaccination lors de sa vaccination (14 août 2021).

Malgré le fait que les enfants soient moins affectés par la maladie et malgré les doutes quant aux effets secondaires chez les enfants, le président du RKI demande des chiffres utiles à la campagne médiatique de promotion de la vaccination infantile : *Monsieur Wieler [vétérinaire spécialisé en microbiologie animale et président du RKI] souhaiterait des chiffres/données pour communiquer lors des interviews, montrant que les jeunes sont également hospitalisés et ont des évolutions graves (16 juillet 2021).*

Le vaccin Moderna semble le plus problématique quant aux effets secondaires. Le 6 octobre, les autorités sanitaires suédoises, danoises, finlandaises et norvégiennes interdisent l'usage de Spikevax pour les personnes en dessous de 30 ans. Mais, les experts allemands préfèrent attendre les chiffres allemands et, en attendant, recommandent la poursuite ininterrompue du programme vaccinal :

Hier, une réunion a eu lieu entre la STIKO [Commission permanente pour les vaccinations, intégrée au RKI], le PEI [Institut Paul Ehrlich, c'est-à-dire Institut fédéral des vaccins et des médicaments biomédicaux, TS] et le BMG [ministère de la Santé, TS]. Le sujet était la suspension du vaccin Moderna dans les pays scandinaves. La raison en était un nombre accru de cas de myocardite, surtout chez les jeunes. Le risque était quatre fois plus élevé avec Moderna qu'avec le vaccin Biontech. En Allemagne, il existe encore peu de données sur ce sujet. Celles-ci sont en cours de traitement. Ceci est également pertinent pour une vaccination de rappel recommandée (8 octobre 2021).

e. La solidarité vaccinale : protégeons les autres

Les vaccins devaient protéger contre la transmission du virus. Ainsi, nous nous faisons vacciner non pas tant pour préserver notre propre santé, mais par solidarité avec les personnes âgées et vulnérables. Le vaccin, nous disait-on, était le plus beau geste de solidarité que l'individu habituellement pris dans la « culture du narcissisme » pouvait faire à l'égard de ses concitoyens en temps de crise sanitaire.

Pourtant, au RKI, les scientifiques en étaient un peu moins convaincus : *Une collègue indienne a rapporté des résultats impressionnants et également inquiétants sur les percées vaccinales chez les vaccinés par B.1.617 (60% des échantillons dans le Maharashtra) [...]. Pour le vaccin chinois, par exemple, il y a eu de*

nombreuses percées, est-ce plutôt le vaccin ou la variante ? Les détails ne sont pas connus, concernant l'immunogénicité/les données sur les anticorps neutralisants, le vaccin indien correspond à Astra Zeneca (AZ) et est comparable (7 mai 2021).

En Allemagne, la situation ne semble pas fondamentalement différente. Cette similarité de la situation pourrait surtout concerner les personnes âgées et vulnérables que l'on était censé protégé en tout premier lieu : *Particularité : 45 personnes prises en charge dans une maison de retraite ; 19 d'entre elles ont été testées positives ; 18 d'entre elles ont été complètement vaccinées ; 7 d'entre elles sont décédées. Toutes avaient plusieurs antécédents médicaux et étaient âgées de plus de 82 ans. Évaluation : épidémie remarquable. Discussion, questions et réponses ou questions ouvertes : distanciation après les vaccinations ? Variantes du virus ? B.1.1.7 sans particularités. Vaccin ? BioNTech/Pfizer.* » (ibid.)

Les percées vaccinales semblent indépendantes du nombre de doses du vaccin :

Question : l'étude de la Charité montre des percées vaccinales dans les maisons de retraite une semaine après la seconde vaccination. Peut-on recommander une vaccination de rappel pour les personnes très âgées malgré l'absence de preuves, car l'étude fait suspecter une réponse immunitaire insuffisante dans ce groupe ? (11 juin 2021).

Les indications quant aux percées vaccinales se multiplient. Même avec Booster. Mais, l'explication ne tient peut-être pas dans le manque d'efficacité du vaccin :

Nombre élevé de nouvelles infections dans les pays à fort taux de vaccination. Bahreïn, taux de vaccination : >50%, 1^{re} dose, 40% 2^e dose. Néanmoins, forte augmentation du nombre de cas. Explication possible par différents facteurs : assouplissements à partir de début mai, fin du jeûne à la mi-mai [en 2021, Ramadan prenait fin le 12 mai], indications sur l'utilisation du vaccin Sinofarm avec, le cas échéant, une efficacité réduite Booster prévu 6 mois après la 2^e vaccination [...] (28 juin 2021).

En août, le nombre des percées semble toujours croissant, et ce, jusqu'à 79% des personnes vaccinées. Et, pour le variant Delta, il n'est pas nécessairement avantageux d'être vacciné :

Les personnes vaccinées qui sont infectées malgré la vaccination (percées vaccinales à environ 79%) éliminent le Delta presque de la même manière que les personnes non vaccinées. Tous les vaccinés qui sont exposés n'éliminent pas le Delta, seuls ceux qui subissent l'infection, seulement les percées vaccinales, a également été présenté comme tel par PHE (13 août 2021).

Les nouvelles sur les percées vaccinales se poursuivent en septembre. Ce sont toujours les maisons de retraite qui posent un problème :

Mise à jour de la flambée épidémique dans le district Bergstraße – Une demande d'assistance administrative a été envoyée par la Hesse pour enquêter sur la flambée épidémique dans le district de Bergstraße, dans une maison de retraite, parmi des personnes principalement vaccinées. Entre-temps, 28/86 personnes (44%) ont été infectées ; 6 sont décédées (7% ; dont 1 personne en relation avec la vaccination de rappel) (3 septembre 2021).

Fin septembre, une étude anglaise vient confirmer ces cas particuliers. Il semblerait bien que la protection contre la transmission par les vaccins ait été largement surestimée :

Publication « Community transmission and viral load kinetics of the SARS-CoV-2 delta variant in vaccinated and unvaccinated individuals in the UK » [Singanayagam et al. 2022] conclut que l'effet de la vaccination sur la réduction de la transmission est minimal (29 septembre 2021).

Rappelons que la question de la transmission n'est pas seulement scientifique ou sanitaire. La majeure partie des mesures sanitaires, les interdits d'exercice de certaines professions, l'accès aux lieux publics, la participation aux événements sociaux et religieux, étaient fondées sur la conviction de l'efficacité du vaccin. Ces données étaient donc également essentielles pour les fondements juridiques des restrictions des libertés, liées au statut vaccinal.

Comment alors justifier les diverses législations et mesures, quand l'argument de la protection d'autrui tombe ? À suivre les publications scientifiques, et contrairement aux discours médiatiques et politiques, il était clair dès la fin 2021 que les vaccins n'avaient pas ou peu d'efficacité contre la transmission. (Voir p. ex. Kampf, 2021).

f. La « pandémie des non-vaccinés »

Si la vaccination ne permet pas d'enrayer la transmission du virus de manière importante ou durable, la dynamique de l'infection au sein de la population ne peut pas directement dépendre du statut de vaccination. Dans ce cas, le slogan de la « pandémie des non-vaccinés » se révèle faux. Les experts du RKI en sont parfaitement conscients et envisagent même d'en avertir le ministre :

Les médias parlent d'une pandémie de non vaccinés. D'un point de vue expert, ce n'est pas correct, l'ensemble de la population y contribue. Est-ce que cela doit être repris dans la communication ? [...] – Le ministre le dit à chaque conférence de presse, probablement de manière consciente, ne peut probablement pas être corrigé. [...] La communication ne peut pas être modifiée. Créerait une grande confusion. D'autres aspects devraient être mis en avant : AHA+L [l'acronyme signifie : distanciation, hygiène, port du masque et aération régulière], booster. Mettre l'accent sur ces points, remettre en quarantaine les personnes doublement vaccinées n'est pas communicable (5 novembre 2021).

L'hebdomadaire *Der Spiegel* a retracé l'origine de l'expression. Ce fut Rochelle Walensky, la directrice du *Centre for Disease Control* américain qui lança la formule le 21 juin 2021. Son inquiétude légitime était alors : « Notre plus grande inquiétude est que nous continuerons à voir des cas évitables, des hospitalisations et, tristement, des décès parmi les personnes non vaccinées » (Aé, 2024).

On voit donc le glissement de sens que la formule prit par la suite dans les propos des politiques, des journalistes et de certains intellectuels publics, qui l'utilisèrent comme « formule de vente » d'une morale vaccinale dépourvue de tout fondement scientifique.

Rappelons les propos de Noam Chomsky, à titre d'exemple pour la moralisation arbitraire de la question vaccinale par des intellectuels : « Je pense que la bonne réponse à apporter aux personnes qui refusent les vaccins n'est pas de les y contraindre, mais plutôt d'insister pour qu'elles s'isolent. Si les gens décident : « Je suis prêt à représenter un danger pour la communauté en refusant la vaccination », ils devraient alors dire « Eh bien, j'ai aussi la décence de m'isoler. Je ne veux pas de vaccin, mais je n'ai pas le droit de nuire aux autres. » Cela devrait être la convention » (Chomsky, 26 octobre 2021).

5. La politique d'abord !

« Le ministre a déclaré début avril que la pandémie était terminée... on pourrait envisager de fixer l'évaluation du risque à un niveau bas » (26 avril 2023).

Qui suivait qui, en fin de compte ? La politique suivait-elle la science, ou la science était-elle utile à la politique ? Au *RKI* en tous les cas, certains scientifiques s'étonnèrent de l'impact de la politique sur leur travail. Ils voyaient la présupposée indépendance scientifique de l'institut menacée :

Une telle influence de la part du BMG [ministère de la Santé, TS] sur les documents du RKI est inhabituelle. Le pouvoir d'instruction du ministre sur les documents techniques du RKI fait actuellement l'objet d'un examen juridique par LI. L'estimation actuelle de la direction du RKI est que les recommandations sont émises par le RKI en tant qu'autorité fédérale et qu'une directive ministérielle visant à compléter cette recommandation doit être suivie, comme le BMG exerce une surveillance technique sur le RKI et ne peut pas, en tant qu'institut, se prévaloir de la liberté de la science. L'indépendance scientifique du RKI vis-à-vis de la politique est donc limitée (10 septembre 2021).

Parmi les documents fuités du *RKI*, il se trouve également une bonne centaine de mails (939 pages en PDF) qui incluent des échanges avec les autres institutions allemandes déjà mentionnées. Dans ces mails, on trouve, par exemple, une lettre signée de la main d'Emmanuel Macron et un échange avec Jean-François Delfraissy (président du Conseil scientifique Covid-19 en France). Dans ces échanges, il s'agit tout d'abord d'harmoniser les mesures sanitaires ou, dans les termes d'Emmanuel Macron, de mettre en place « une coordination efficace des institutions internationales et des États, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du règlement sanitaire international » (Velázquez, juillet 2024).

Cette harmonisation ne se limite pas à une collaboration scientifique. Elle vise aussi, et peut-être surtout, une harmonisation des règles pour garantir une meilleure adhésion des populations aux décisions politiques. Ainsi, Delfraissy écrit dans un mail du 25 octobre 2020 [traduit de l'anglais, TS] :

« Bien entendu, nous sommes pleinement conscients que les enjeux liés au Covid sont autres que sanitaires, qu'ils sont aussi :

– Sociétaux : acceptation des mesures +++

– Économiques : coût estimé de 2b [1] : 1 milliard d'euros par mois, 2c [2] : 10 milliards d'euros par mois.

– et sanitaires, à moyen terme, non liés à Covid. [...]

Les questions que je pose à chacun d'entre vous sont les suivantes :

– Où en êtes-vous dans votre réflexion au niveau de votre pays ?

– La vague étant européenne, même s'il y a des différences, ne faudrait-il pas inciter nos gouvernements à avoir une réponse, sinon identique, du moins coordonnée ?

Cela aurait probablement deux avantages :

– Une meilleure perception de la situation par les citoyens des différents pays

– Et une meilleure acceptation des mesures, si elles ne sont pas prises pays par pays mais qu'il a une vision plus globale.

Il s'agit bien sûr de décisions politiques, mais nous pouvons encourager nos gouvernements respectifs à mieux se coordonner » (cité par Velázquez, 2024).

Cet échange répond, du moins en partie, à l'un des phénomènes en apparence les plus surprenants de la pandémie : comment se faisait-il que la plupart des pays européens mettaient en œuvre des mesures similaires, même quand les collaborations scientifiques étaient loin d'être harmonisées ?

L'explication est ici qu'il y avait des efforts de concertation politique entre les pays dans l'intention de garantir l'acceptation des mesures sur le plan national [3]. Mais si cet exemple de la nature politique de certaines mesures peut paraître anodin – bien qu'il y soit déjà question de restrictions historiques de droits et de libertés démocratiques fondamentaux – l'exemple suivant paraît moins rassurant.

En janvier 2022, le *RKI* baissait, sans autre avertissement, la durée de l'état de convalescence de l'infection de six à trois mois. Or, cette décision ne reposait sur aucune donnée scientifique, sur aucun modèle épidémiologique, mais bel et bien sur une décision prise au sein des conférences des ministres-présidents. En abaissant la durée de la convalescence, le *RKI* n'intervenait plus que comme autorité de légitimation de décisions purement politiques.

Les exemples de ce type de rapport entre politique et science ne manquent pas dans les protocoles du *RKI*. Citons-en quelques-uns :

– Le 29 avril 2020, le chef de la sous-direction de la sécurité sanitaire, ministère fédéral de la Santé « demande l'adaptation rapide des critères de test pour évaluer la suspicion de Covid-19 sur la base du document 'Tester, tester, tester' ci-joint. » C'est-à-dire que le *RKI* était censé fournir les légitimations scientifiques au programme ministériel des tests à grande échelle.

– Le 19 juin 2020, le Sénat de Berlin demande au *RKI* de suivre les recommandations de Christian Drosten concernant le retrait des malades de leur environnement familial.

– Le 16 avril 2021, Lothar Wieler, le président du *RKI* écrit que l'interruption de la transmission du virus par les vaccins ne dépassent probablement pas les deux mois. L'efficacité des vaccins a donc été surévaluée, notamment aussi en raison des « mutations de fuite » (les virus ayant développé des propriétés leur permettant de contourner la réponse immunitaire). En conclusion, Wieler demande des modélisations internes ou externes afin de rester « capables de communiquer », c'est-à-dire d'apporter un support médiatique aux programmes vaccinaux ministériels.

6. Remarques en guise de conclusion provisoire

Il serait trivial de lire ces documents comme autant de preuves du « mensonge » en politique. Rappelons la formulation éclairante d'Hannah Arendt en 1967 : « Il est vrai que personne n'a jamais compté la véracité parmi les vertus politiques. Mentir semble faire partie du métier non seulement du démagogue, mais aussi du politicien et même de l'homme d'État. » (Arendt, 2019, p. 44). À propos des *Pentagon papers* en 1972, Arendt remarquait encore : « La véracité n'a jamais fait partie des vertus politiques, et le mensonge a toujours été considéré comme un moyen autorisé en politique » (*ibid.*, p. 8)

De même, les fameux chiffres dont on ne peut débattre, ou les faits que l'on ne peut remettre en question sont « par nature politiques », comme le rappelle Arendt (*ibid.* p. 57). Car, dès que les chiffres, ou les « faits » entrent dans le discours politique, ils deviennent eux-mêmes politiques. Ils se posent comme autant de tentatives d'exercice de pouvoir, comme autant d'efforts de remporter des débats ou d'imposer des décisions.

Si les documents fuités ne devaient prouver qu'une seule chose, ce serait justement la nature politique de ces prétendus « faits » scientifiques. Car, ce que l'on voit dans les divers rapports, c'est l'enchevêtrement inextricable des connaissances scientifiques dans les perspectives, les préjugés, les informations sélectives et les interprétations instrumentalisées par des décisions ou des positions politiques.

Pourtant, le problème qui se pose ici est bien plus profond encore. Le recours à un gouvernement d'urgence, avec le soutien des médias, des experts et des intellectuels publics, a mis en évidence un durcissement de l'approche sécuritaire et une extension quasi sans limites des dispositifs répressifs. Ce que montrent les divers documents exposés ci-dessus, c'est que la « science » constitue l'un des outils politiques les plus efficaces pour légitimer l'orientation sécuritaire de la démocratie. Comme nous venons de le voir, la « science » et les discours de ses experts peuvent contribuer à « sacrifier sur l'autel de la sécurité toutes ces vertus démocratiques d'une société ouverte que sont la liberté de l'individu, la tolérance vis-à-vis de la diversité des formes de vie et la bonne disposition à adopter la perspective d'autrui. » (Habermas, 2015).

Ce que montrent les divers documents allemands, c'est le paradoxe d'une « science » qui permet de passer de la politique fondée sur les preuves aux preuves fondées sur la politique. Ce faisant, la gestion de la pandémie du Covid illustre jusque dans de moindres détails la façon dont certains experts et intellectuels peuvent collaborer au soutien d'un État répressif au nom de la « science ».

Si au moment de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la « sûreté » signifiait d'abord la « protection de l'individu contre les arrestations et détentions arbitraires », c'est-à-dire la protection du citoyen contre le pouvoir potentiellement illimité de l'État, le régime d'urgence de la politique pandémique a contribué à la transition politique de la sécurité vers la « sûreté de l'État » (Hennette Vauchez, 2022, p. 64).

La normalisation de l'état d'urgence mène ainsi à une restriction progressive des libertés et des droits fondamentaux, à un paternalisme affirmé des élites politiques menant une « guerre » contre des ennemis de l'État. Dans cette optique, qu'il s'agisse du virus, du terrorisme, du conspirationnisme, des ennemis de la démocratie ou des représentants d'extrême-gauche ou d'extrême-droite, toute critique politique, tout débat scientifique, tout discours critique risque d'être défini comme menace pour la sécurité de l'État (ibid., p. 55).

L'actuelle ministre de l'Intérieur allemande, Nancy Faeser, a d'ailleurs récemment illustré ce virage sécuritaire de la manière la plus claire et la plus orwellienne qui soit, dans le cadre d'une « loi de promotion de la démocratie » : « Ceux qui se moquent de l'État doivent faire face à un État fort » (Mangold, 2024). Et comme nous le constatons au quotidien, depuis la pandémie ce tournant autoritaire de l'État peut compter sur le soutien indéfectible de journalistes, d'experts scientifiques et d'intellectuels qui œuvrent ainsi pour la normalisation et la durabilité de l'état d'urgence.

20/08/2024 par **Laurent MUCCHIELLI**

Notes de bas de page

[1] En 2b, Delfraissy mentionne : « [...] couvre-feu généralisé de 18h/19h à 6h sur l'ensemble du territoire, y compris le week-end : restriction stricte des ouvertures de magasins, télétravail +++, reprise des cours début novembre, fermeture des bars et restaurants, rappel des mesures de barrage, fermeture des universités, évaluation de cette stratégie au bout de 12 jours et si pas d'amélioration sanitaire, confinement. »

[2] En 2c, on lit : « un verrouillage généralisé, de type irlandais, avec l'autorisation d'aller à l'école, de travailler pour des personnes lorsque le télétravail est impossible, pour une période d'un mois (?) suivie d'une levée progressive du verrouillage avec des couvre-feux pendant X (?) semaines. »

[3] Une anecdote amusante dans ce contexte : quand au Luxembourg, les restaurants rouvraient leurs portes, alors que ceux des pays voisins restaient encore fermés, on voyait rapidement les restaurants luxembourgeois surchargés. Deux semaines plus tard, le gouvernement décida de les refermer en raison des tensions politiques occasionnées avec les régions frontalières de la France, de la Belgique et de l'Allemagne.

Références

Aé, Julian et. al. (2024). « Corona-Protokolle: Worum geht es in der Diskussion über die »Pandemie der Ungeimpften«? » *Der Spiegel*, juillet 24 [en ligne].

Arendt, Hannah (2019). *Wahrheit und Lüge in der Politik: zwei Essays*. 5^e édition. Munich : Piper.

Bude, Heinz (2014). *Gesellschaft der Angst*. 7^e éd. Hamburg: Hamburger Edition, HIS.

Bude, Heinz (2022). « Aus dem Maschinenraum der Beratung in Zeiten der Pandemie ». *Soziologie* 51(3) : 245-55.

Chomsky, Noam (2021). « Noam Chomsky Calls for Unvaccinated to Be 'Isolated' from Society. »

Diéguez-Campaet et al. (2021). « The 2020 research pandemic: A bibliometric analysis of publications on Covid-19 and their scientific impact during the first months ». *Archivos de Cardiología de México* 91(Supl), 1-11.

Habermas Jürgen (2015). « Jürgen Habermas: 'Le djihadisme, une forme moderne de réaction au déracinement' ». *Le Monde*, 21 novembre [en ligne].

Hennette Vauchez, Stéphanie (2022). *La Démocratie en état d'urgence: Quand l'exception devient permanente*. Paris, Seuil.

Kampf, Günter (2021). « The Epidemiological Relevance of the Covid-19-Vaccinated Population Is Increasing ». *The Lancet Regional Health – Europe* [en ligne].

Mangold, Ijoma (2024). « Demokratiefördergesetz: Der Staat soll das Recht durchsetzen, nicht über Gesinnungen wachen ». *Die Zeit*, février 23 [en ligne].

Hildebrandt, Camilla (2024). « „Keine Pandemie in unserer Wahrnehmung“ », 12 juin [en ligne].

Schreyer, Paul (2024). « „Die volle Macht der Regierung entfesseln“ », 6 juin [en ligne].
Schreyer, Paul (2024). « „Es soll hochskaliert werden“ ». 18 mars [en ligne].
Schreyer, Paul, et Stefan Homburg (2024). « RKI-Protokolle und Leak: Offene Fragen », 9 août [en ligne].
Semsrott, Arne (2020). « Corona-Strategie des Innenministeriums: Wer Gefahr abwenden will, muss sie kennen ». *FragDenStaat*.
Singanayagam et al. (2022). « Community Transmission and Viral Load Kinetics of the SARS-CoV-2 Delta Variant in Vaccinated and Unvaccinated Individuals in the UK: A Prospective, Longitudinal, Cohort Study », *The Lancet Infectious Diseases* 22 (2): 183-195.
Velázquez, Aya (2024). « Was erfahren wir aus den RKI Files? – Teil I », 2 août [en ligne].
Velázquez, Aya (2024). « Politischer Sprengstoff: Vertrauliche RKI-Email-Korrespondenz im Leak aufgetaucht », 29 juillet [en ligne].
Velázquez, Aya. (2024). « Freigelegt: Die Geheimakte Corona-Expertenrat », 28 juillet [en ligne].

Le président de l'Institut Robert Koch fait des déclarations fracassantes devant les tribunaux

« Les risques liés à la vaccination sont des questions de gestion, pas des questions scientifiques ».



Lars Schaade, président de l'Institut Robert Koch (RKI)

Pour la 1ère fois, un juge entre dans le coeur du sujet! Mardi dernier, le Professeur Lars Schaade, le patron de l'Institut Robert Koch, l'institut national de santé en Allemagne, a été entendu devant le tribunal administratif d'Osnabrück.

Le président de la Cour Suprême allemande a mis le directeur du RKI sur le grill : les décisions étaient-elles oui ou non fondées sur des recommandations scientifiques indépendantes ?

Traduction d'un article de Janina Lionello pour NIOUS d'après les propos de l'analyste Tom Lausen qui a assisté au procès.

- *Pour la première fois, un tribunal a constaté que l'obligation de vaccination liée à l'établissement, pendant la crise Covid, était probablement anticonstitutionnelle !*
- *Le tribunal administratif d'Osnabrück a suspendu mardi la plainte d'une aide-soignante contre l'obligation de vaccination liée à l'établissement, afin que la Cour constitutionnelle fédérale se penche sur le cas.*
- *Fait explosif : le tribunal fonde sa décision sur les explications du chef du RKI, Lars Schaade, qui avait été entendu auparavant comme témoin, ainsi que sur les procès-verbaux du RKI.*
- *NIOUS a obtenu la transcription de l'audience du tribunal par l'analyste de données Tom Lausen et en publie des passages.*
-

L'aide-soignante qui porte plainte travaillait dans un hôpital de Quakenbrück en 2022, lorsque le district d'Osnabrück lui a demandé de prouver son immunité. L'administration s'était appuyée sur l'article 20a de la loi fédérale sur les infections (ndlr la loi corona). N'ayant pas fourni cette preuve, l'aide-soignante avait été interdite d'exercer.

« L'indépendance de la prise de décision des autorités doit être remise en question »

Dans le communiqué du tribunal de mardi, on peut désormais lire : « Sur la base des procès-verbaux désormais disponibles de la cellule Covid de l'Institut Robert Koch (RKI) et après l'audition de son président, le professeur Schaade, l'indépendance de la prise de décision des autorités doit être remise en question ».

La Chambre, ajoute-t-on, soumettra la procédure à la Cour constitutionnelle fédérale et lui demandera « si l'article 20a de la loi sur la protection contre les infections était compatible avec l'article 2, paragraphe 2, première phrase, et l'article 12, paragraphe 1, de la Constitution ».

En clair, cela signifie que la plus haute juridiction doit examiner si les droits fondamentaux de cette aide-soignante ont été violés, car il semble que la loi sur la protection contre les infections, dans sa version initiale, était probablement inconstitutionnelle.

Cette évaluation se base principalement sur les explications du président du RKI, le Prof. Lars Schaade, qui a été entendu comme témoin, ainsi que sur les procès-verbaux du RKI que la journaliste Aya Velázquez a récemment obtenus et publiés.

L'auteur et analyste de données Tom Lausen, qui était présent lors de l'audience, a rapporté un certain nombre de déclarations fracassantes :

Monsieur Schaade a révélé au tribunal que l'évaluation des risques, c'est-à-dire l'évaluation de la dangerosité, n'était manifestement pas soumise à l'appréciation professionnelle du RKI, mais constituait une directive politique du Ministère fédéral de la santé.

Le président du RKI a carrément affirmé que l'augmentation du niveau de risque (des vaccins) était une « question de gestion » qu'il fallait distinguer des « questions scientifiques ».

Lausen a également retranscrit plusieurs échanges cruciaux entre le juge et le professeur Schaade:

Le président du tribunal : « la liberté scientifique du RKI était-elle limitée en interne ? »

Prof. Schaade : « Je ne me souviens pas exactement... disons qu'à l'époque c'est ainsi que je le percevais ».

« Nous nous situons entre le management et les recommandations scientifiques, et les gestionnaires peuvent donc exprimer leur impératifs ».

Président du tribunal : « Si on m'interrogeait sur les protocoles d'il y a deux ans, j'aurais aussi des problèmes. Ce sont des protocoles qui circulent maintenant partout dans le monde. Tout le monde les examine et peut lire les phrases d'où il ressort que le RKI ne peut pas se référer à la science libre ».

Prof. Schaade : « Je ne comprends pas votre interprétation. Par exemple, on nous avait aussi suggéré des tests antigènes, mais nous ne l'avons pas recommandé à l'époque... c'était sans doute aussi la raison pour laquelle la liberté scientifique a été suspendue ».

Une note dans les procès-verbaux du RKI du 10 septembre 2021 montre à quel point l'influence politique était directement perçue au sein du RKI. Elle se termine par la conclusion suivante : « L'indépendance scientifique du RKI vis-à-vis de la politique est donc limitée ».

Un autre document, une circulaire interne du 3 janvier 2022 qui a également été rendue publique dans le cadre des « fuites du RKI », vient également confirmer ce point :

« Discussion : un large processus de concertation avec différents organes spécialisés a abouti à un résultat différent de la décision des organes politiques ; il faudrait à l'avenir communiquer clairement, lors de la publication, qu'il ne s'agit plus d'une recommandation purement technique du RKI, mais de décisions prises par la cellule Corona et le Ministère de la santé. C'est le niveau politique qui a décidé », peut-on y lire.

« Y a-t-il eu une influence directe ? » – « Oui, bien sûr, nous recevons des directives »

Plus loin lors de l'interrogatoire, le *président du tribunal* a demandé : « Y a-t-il eu une influence directe ? »

Prof. Schaade : « Oui, bien sûr, nous recevons des directives ».

Le président du tribunal : « Spahn (le ministre de la santé) a donné des ordres », cela arrivait-t-il souvent ?

Prof. Schaade : « Je ne qualifierais pas cela de typique, mais c'est ce qui s'est passé ici. Spahn souhaitait un complément dont nous pensions qu'il ne correspondait pas au thème ».

Président du tribunal : « Le Ministère de la Santé avait refusé de faire passer l'évaluation du risque de 'très élevé' à 'élevé' – est-ce que j'interprète bien : pour des raisons politiques ? »

Prof. Schaade : « Je ne sais pas si on peut dire que notre proposition de recommandation n'a pas été approuvée. Pour moi, la question que j'entends, c'est : 'Est-ce de la gestion ou de la science ? L'évaluation des risques a un caractère normatif. C'est pourquoi elle relève de la gestion ».

Le président du tribunal : « Il se peut que le Ministère de la Santé ait effectué sa propre évaluation technique. À quel endroit se situait ou se situe la responsabilité finale ? »

Prof. Schaade : « Normalement, c'est nous qui avons le dernier mot, mais dans ce cas, cela s'est passé autrement, je ne le conteste pas ».

Le président du tribunal *ricane* : « Contester... La décision de la Cour constitutionnelle se fonde sur la supposition que c'est le RKI qui a fourni l'évaluation scientifique sur laquelle le législateur s'est basé pour rédiger la loi "Corona" (ndlt: menant à l'obligation vaccinale des soignants). »

Prof. Schaade : « Ne s'agit-il pas d'une obligation qui est émise par un établissement de santé ? »

Le président du tribunal : « C'est exact. Écoutez, je vous demande de me dire tout ce que votre autorisation de témoigner vous permet de divulguer. C'est le cœur juridique du problème qui nous occupe. C'est pour cela que nous nous sommes donné tout ce mal. Sinon, il aurait mieux valu que vous déchiriez les procès-verbaux ».

Prof. Schaade : « Puis-je faire une remarque ? »

Le président du tribunal : « Je n'ai pas d'objection ».

Prof. Schaade : « En fait, vous demandez comment on supervise les évaluations techniques, y compris au niveau des autorités fédérales supérieures ».

Le président du tribunal : « Le comble, c'est que la Cour constitutionnelle fédérale s'est basée sur l'indépendance du RKI. Je veux de la transparence ! L'arrêt de la Cour constitutionnelle fédérale repose sur une expertise technique, il n'y a rien sur la politique et le Ministère de la santé ».

Un autre scandale apparaît : l'efficacité des vaccins

Aux questions du président du tribunal : « Y avait-il une procédure pour contrôler si une norme était efficace ? Y a-t-il eu une communication entre le pouvoir législatif et vous ? Avez-vous concrètement communiqué des observations avec le Ministère fédéral de la Santé ou le pouvoir législatif ? »

Prof. Schaade a répondu : « Nous n'avons enregistré que le statut vaccinal et son évolution, mais nous n'avons pas évalué la transmission, c'est-à-dire si la recommandation de vacciner était efficace ».

Puis, phrase choc du président du RKI : « *Donc, il n'y a pas de lien de cause à effet, pas de recherche entre l'obligation vaccinale et la réduction de l'infection qui est censée la motiver !* »

Malgré l'absence de preuves, une vaccination obligatoire a été discutée au Bundestag (Chambre basse du pouvoir législatif de l'Allemagne) au printemps 2022 !



Le ministre de la santé Karl Lauterbach, pendant son intervention dans le débat sur l'obligation de vaccination contre le SRAS-CoV-2, lors de la 28e session du Bundestag allemand en avril 2022.

La suite de l'échange de paroles entre le juge et le témoin Schaade a apporté d'autres informations essentielles, notamment sur le thème de l'autorisation de mise sur le marché des vaccins Covid.

Président du tribunal : « Lors de l'homologation d'urgence des vaccins, disposait-on de données sûres concernant la protection contre la transmission ? »

Prof. Schaade : « BioNTech voulait faire de telles études ».

Le président du tribunal : « Qu'en est-il de l'étude d'homologation ? »

Prof. Schaade : « Sur le principe, c'était connu depuis début 2021, mais je n'en ai aucun souvenir. L'homologation ne fait pas partie de nos missions ».

Rappel : la protection contre la transmission était l'argument principal en faveur de l'obligation vaccinale !

Après une interruption, les débats ont repris à ce point :

Le président du tribunal : « Avez-vous lu les études sur l'approbation d'urgence des vaccins Covid ? »

Prof. Schaade : « Selon les études, il y avait une protection contre le fait de développer la maladie, mais pas contre la transmission, ça je le savais ».

Le président du tribunal a dicté au greffe : « L'autorisation a été donnée pour prévenir la maladie, pas contre la transmission, donc pas pour une protection contre la transmission ».

S'adressant à Schaade : « Disposiez-vous de connaissances sur la protection contre la transmission ? L'affirmation selon laquelle : les personnes vaccinées s'infectent plus rarement et ce fait réduit la transmission – est-elle exacte ? »

Prof. Schaade : « Ce n'est pas toute la vérité, cela dépend à quelles études l'on se réfère. Je suis confus, suis-je convoqué comme témoin ou comme expert ? Il faut que je précise.

Avec les premières variantes, c'était correct, mais pas tout à fait complet, car en plus, il y a le fait que la charge virale est plus faible et s'arrête plus tôt. Avec le temps, l'effet se perd, très rapidement. En quelques semaines, en quelques mois. »

Citant une dernière fois le procès-verbal du RKI : « Il y est dit textuellement : 'Le véritable effet de la politique 2G (le passe qui certifie les vaccinations et l'immunité/guérison) ne résulte pas en une plus grande protection contre la transmission, mais en une plus grande protection personnelle'.

C'est un vrai problème en ce qui concerne les atteintes aux droits fondamentaux. La vaccination (et le test) ou certificat d'immunité étaient-ils équivalents ? »

Prof. Schaade : « C'est manifestement ce qui a été estimé ici. Je ne peux pas récapituler les arguments de ce raisonnement, mais cela ne me semble pas irréaliste. »

ESSENTIEL

Une censure sans précédent : Une étude d'autopsies établissant un lien entre les vaccins Covid et les décès est finalement publiée, après que Lancet l'ait supprimée



Une étude systématique de la littérature relative aux autopsies pratiquées à la suite de la vaccination par le Covid-19 a révélé que 73,9 % des 325 décès étaient liés aux vaccins. Cette étude a été publiée le 21 juin dans la revue *Forensic Science International*, qui a fait l'objet d'un examen par les pairs.

Une étude systématique de la littérature relative aux autopsies pratiquées à la suite de la vaccination par le Covid-19 a révélé que 73,9 % des 325 décès étaient liés aux vaccins, ce qui suggère « une forte probabilité de lien de causalité » entre les vaccins et le décès.

L'article, publié le 21 juin dans la revue à comité de lecture *Forensic Science International*, a été publié pour la première fois le 5 juillet 2023 sur le serveur de prépublication *The Lancet*, SSRN, une plateforme de recherche en libre accès.

Cependant, Preprints with *The Lancet* a retiré l'étude du serveur dans les 24 heures, « parce que les conclusions de l'étude ne sont pas soutenues par la méthodologie de l'étude », selon une déclaration sur la page SSRN, a rapporté *The Daily Sceptic*.

Le document avait déjà été visionné plus de 100 000 fois.

Les auteurs qui soumettent des articles aux revues *Lancet* pour examen publient leur travail sur le SSRN afin de le rendre accessible au public pendant qu'il fait l'objet d'un examen par les pairs.

Nicolas Hulscher, chercheur à l'université du Michigan, est l'auteur de l'étude, avec le Dr William Makis, Peter A. McCullough, M.D., MPH, et plusieurs de leurs collègues de The Wellness Company.

Les auteurs ont indiqué que des autopsies devraient être pratiquées sur toutes les personnes décédées ayant reçu un ou plusieurs vaccins Covid-19 et que les personnes vaccinées devraient faire l'objet d'un suivi clinique pendant au moins un an après la vaccination. Ils ont appelé à des recherches plus approfondies sur la question.

M. McCullough a déclaré au *Defender* :

« Notre étude a fait l'objet d'une censure sans précédent de la part du serveur de préimpression SSRN du *Lancet* et a été retirée après des téléchargements massifs effectués par des médecins et des scientifiques du monde entier.

Lancet ne voulait pas que le monde sache que parmi les décès qui ont été autopsiés après la vaccination par le Covid-19, une décision indépendante a révélé que le vaccin était la cause du décès dans 73,9 % des cas.

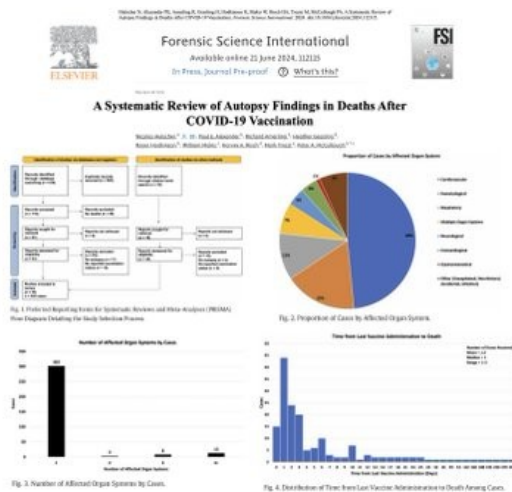
Les syndromes vaccinaux mortels les plus fréquents étaient *la myocardite et les caillots sanguins*. Des journalistes d'investigation devraient enquêter sur le *Lancet* pour découvrir qui est à l'origine de la suppression contraire à l'éthique d'informations cliniques essentielles au public ».

Makis a annoncé la publication de l'article « *Lancet censuré* » sur X la semaine dernière :



William Makis MD

BREAKING NEWS: Our LANCET CENSORED Paper is now peer reviewed and available online! "A Systematic REVIEW of Autopsy findings in deaths after Covid-19 vaccination" "325 autopsy cases" "We found that 73.9% of deaths were directly due to or significantly contributed to by... Show more



Last edited 7:45 PM · Jun 21, 2024

Mle Dr McCullough a également souligné que le projet avait été approuvé par l'école de santé publique de l'université du Michigan et qu'il avait utilisé une méthodologie scientifique standard pour évaluer les études à inclure dans l'examen. Les auteurs ont ensuite publié leur article sur le serveur Zenodo preprint, tandis que la revue a fait l'objet d'un examen par les pairs à Forensic Science International. Il a été téléchargé plus de 125 000 fois. Les serveurs de préimpression ont été créés pour remédier aux inefficacités de l'édition universitaire. Le processus d'examen par les pairs prend généralement des mois ou plus, ce qui retarde le partage en temps réel des résultats scientifiques avec le public.

En outre, de nombreuses revues sont propriétaires et ne sont accessibles que par le biais d'abonnements personnels ou institutionnels onéreux.

Les serveurs de pré-impression permettent de mettre à la disposition du public des rapports et des documents scientifiques pendant qu'ils sont soumis à un examen par les pairs. Les résultats scientifiques sont ainsi disponibles immédiatement et gratuitement et peuvent faire l'objet d'un débat public plus large.

Il n'y a pas de procédure d'examen par les pairs pour les prépublications, bien qu'il y ait une procédure de contrôle.

Selon Vinay Prasad, M.D., MPH, qui a signalé l'année dernière que ses travaux liés au Covid-19 avaient fait l'objet d'une censure similaire, les serveurs de pré-publications sont censés être neutres et afficher toutes les recherches menées avec une méthodologie clairement expliquée et reproductible.

38 % des articles soumis par le laboratoire de M. Prasad aux serveurs de préimpression ont été rejetés ou supprimés, alors que ces mêmes articles ont finalement été publiés dans des revues et largement téléchargés.

Les serveurs de prépublications sont devenus les « « gardiens » des publications scientifiques, a déclaré M. Prasad.

Lorsque *The Lancet* a retiré l'article, Will Jones, de *The Daily Sceptic*, a écrit qu'étant donné les références des auteurs, « il est difficile d'imaginer que la méthodologie de leur examen était si mauvaise qu'elle justifiait

le retrait de l'article dès le premier examen plutôt que de faire l'objet d'une évaluation critique complète. Cela ressemble plutôt à une censure pure et simple d'un article qui n'a pas suivi la ligne officielle ».

The Lancet Preprints n'a pas répondu à la demande de commentaire du *Defender*.

Les résultats ont des implications importantes

Les auteurs ont recherché dans la littérature publiée archivée dans PubMed et ScienceDirect tous les rapports d'autopsie et de nécropsie (un autre terme pour autopsie) liés à la vaccination Covid-19, lorsque le décès est survenu après la vaccination.

Ils ont éliminé 562 études en double parmi les 678 études initialement identifiées lors de leur recherche. D'autres articles ont été supprimés parce qu'ils ne contenaient pas d'informations sur le statut vaccinal, par exemple.

Finalement, 44 articles contenant 325 autopsies et un cas de nécropsie ont été évalués. Trois médecins ont examiné chaque cas de manière indépendante et ont déterminé si le vaccin pour le Covid-19 était la cause directe du décès ou s'il y avait contribué de manière significative.

Ils ont constaté que 240 des décès (73,9 %) étaient « directement dus à la vaccination Covid-19 ou y avaient contribué de manière significative » et que l'âge moyen du décès était de 70,4 ans.

Les principales causes de décès comprenaient la mort cardiaque subite, qui s'est produite dans 35 % des cas, l'embolie pulmonaire et l'infarctus du myocarde, qui se sont produits dans 12,5 % et 12 % des cas respectivement.

Les autres causes comprenaient la thrombocytopénie thrombotique immunitaire induite par le vaccin, la myocardite, le syndrome inflammatoire multisystémique et l'hémorragie cérébrale.

La plupart des décès sont survenus dans la semaine qui a suivi la dernière dose.

Les auteurs ont conclu qu'étant donné que les décès correspondaient parfaitement aux mécanismes connus pour les lésions causées par le vaccin Covid-19, il était très probable que les décès soient liés au vaccin.

Ils ont déclaré que ces résultats « amplifient » les préoccupations existantes concernant les vaccins, notamment celles liées à la myocardite et à l'infarctus du myocarde induits par les vaccins, ainsi que les effets de la protéine à pointes (spike) de manière plus générale.

Ils ont également déclaré que ces études avaient des implications pour les décès imprévus chez les personnes vaccinées n'ayant jamais été malades. « Nous pouvons en déduire que dans ces cas, le décès peut avoir été causé par la vaccination Covid-19 », écrivent-ils.

Les auteurs ont reconnu l'existence de certains biais potentiels dans l'article.

Tout d'abord, les conclusions des autopsies sont basées sur une compréhension évolutive des vaccins, qui n'est pas la même que lorsque les études évaluées ont été publiées.

Ils ont également noté que les revues systématiques présentent un risque de biais en général en raison des biais qui peuvent exister au niveau des articles individuels et de leur acceptation dans la littérature évaluée par les pairs.

Ils ont indiqué qu'un biais de publication aurait pu affecter leurs résultats, car la poussée mondiale en faveur de la vaccination de masse a fait hésiter les enquêteurs à signaler les effets indésirables.

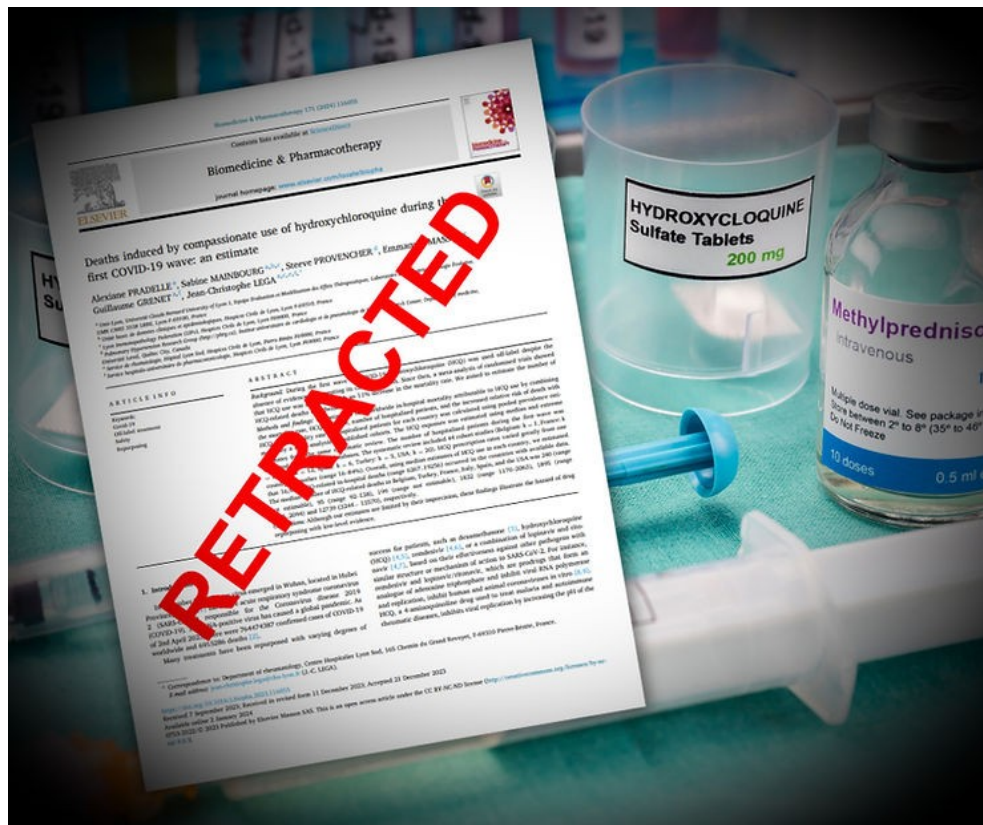
Ils ont également déclaré que leur recherche ne tenait pas compte des variables confusionnelles telles que les maladies concomitantes, les interactions médicamenteuses et d'autres facteurs susceptibles d'avoir joué un rôle causal dans les décès signalés.

THE DEFENDER
06 juillet 2024

<https://fr.sott.net/article/43745-Une-censure-sans-precedent-Une-etude-d-autopsies-etablissant-un-lien-entre-les-vaccins-Covid-et-les-deces-est-finalement-publiee-apres-que-Lancet-l-ait-supprimee>

Étude imputant 17 000 morts à l'hydroxychloroquine rétractée : chronique d'un échec scientifico-médiatique

Fin de partie pour l'étude imputant des dizaines de milliers de morts à l'hydroxychloroquine. Ce qui stimule une réflexion sur les précautions prises par les auteurs de ces papiers, sur les pairs qui revoient les données communiquées et surtout sur les inclinaisons d'une certaine presse à hisser la science au statut de religion.



© Canva/DR

Le 2 janvier dernier, la revue *Biomedicine & Pharmacotherapy* publiait une estimation du nombre de morts imputés au traitement contre le Covid à base d'hydroxychloroquine (HCQ). Selon les écrits des chercheurs de Lyon, dont Alexiane Pradelle et Jean-Christophe Lega, ce traitement serait responsable de plus ou moins 17'000 morts dans six pays. Très vite, le papier s'est répandu comme une traînée de poudre dans les médias francophones, qui ont repris en cœur l'affirmation selon laquelle des dizaines de milliers de morts seraient à imputer à cette molécule.

À part *Le Monde* en France et *24 heures* en Suisse, peu se sont embarrassés à relever les précautions prise par Jean-Christophe Lega, qui affirmait alors : « *Nous avons essayé de produire un ordre de grandeur, et nous revendiquons une imprécision dans les chiffres* ».

Au contraire, de nombreux articles soulignent une estimation sous-estimée et les seules limites méthodologiques à prendre en compte seraient les suivantes: « Cette étude ne prend pas en compte des pays comme l'Inde ou le Brésil où le médicament a été largement prescrit mais dont les chiffres ne sont pas accessibles. Autre limite de l'étude soulignée par France Inter, celle-ci ne se concentre que sur une période précise de l'épidémie de Covid-19, ne prenant pas en compte les mois suivants durant lesquels l'hydroxychloroquine était également utilisée ».

Et pourquoi un tel papier, dont même les auteurs reconnaissent les failles, est-il repris de façon aussi péremptoire dans la plupart des médias français ?

Nous avons interrogé l'éditeur de *B&P*, Elsevier, dont le porte-parole s'est contenté de répéter les mêmes explications de forme : « Le manuscrit a fait l'objet d'un examen par les pairs, conformément aux politiques de la revue, avant d'être accepté. Après la publication, des inquiétudes ont été soulevées au sujet de l'article. Le rédacteur en chef de la revue avait prévu de publier ces préoccupations sous forme de lettres à la rédaction, après que l'équipe d'auteurs ait eu la possibilité d'y répondre. La réponse aurait également été publiée, après examen par le journal. Toutefois, la rédactrice en chef a décidé de changer d'approche après avoir évalué la profondeur et l'étendue des problèmes soulevés. Dans le cadre de ce processus, la rédactrice en chef a écrit aux auteurs pour leur faire part de ses préoccupations et a examiné point par point la réponse qui lui a été fournie. Elle a décidé de rétracter l'article sur la base de deux préoccupations majeures qui, selon elle, n'ont pas été suffisamment prises en compte dans la réponse. »

Notons au passage qu'Elsevier est un groupe éditorial, filiale de la multinationale britannique RELX, dont le principal actionnaire n'est autre que... BlackRock.

Bienvenue dans la sphère scientifico-médiatique

À l'image d'autres associations d'(in)compétences bien connues par leur proximité quasi-incestueuse parmi les grands de ce monde, on peut sans sourciller se référer dès à présent à la sphère scientifico-médiatique, à l'œuvre dans cette affaire, comme dans bien d'autres depuis la crise Covid.

L'accointance évidente entre experts de plateau et journalistes durant la pandémie ne s'est pas arrêtée avec les mesures sanitaires. Il n'y a qu'à constater l'empressement manifesté par les supports d'information à donner la parole à des médecins plus que jamais décrédibilisés comme Mathieu Molimard (qui a, entre autres, affirmé que le vaccin empêchait la transmission et nié les effets secondaires de ceux d'AstraZeneca, ensuite retiré du marché).

Cela a été dit et répété: les réalités scientifiques ne font pas dans le manichéisme. En poussant les scientifiques à s'extraire du doute pour épouser les atours affirmatifs du buzz, certains médias promeuvent un mélange des genres aussi contre-productif que dangereux.

<https://www.limpertinentmedia.com/post/chronique-d-un-echec-scientifico-mediatique?cid=c200b6e8-db2a-4ee4-bdb2-0205112fc940>

#LyonBordeauxGate : Une étude confirme que les prétendus 17 000 décès imputés à l'hydroxychloroquine reposent sur une étude frauduleuse. Pradelle, Lega et al. auteurs de fausse science ?

[Étude rétractée en août, MN]



#LyonBordeauxGate : Une étude revue par les pairs confirme que les prétendus 17 000 décès imputés à l'hydroxychloroquine reposent sur une étude frauduleuse. Pradelle, Lega et al. auteurs de fausse science ?
© Pixabay, France-Soir

SANTÉ – La science est un sport de combat, mais serait-ce aussi un sport d'endurance. Par exemple, la publication de *lettres de préoccupations* remettant en cause les études frauduleuses qui fleurissent désormais dans les journaux

scientifiques, est souvent un véritable parcours du combattant. Une censure de ces publications par des éditeurs peu consciencieux, qui n'hésitent pas à satisfaire leurs commanditaires ou actionnaires au détriment de la science et potentiellement de la santé des patients. Un exemple révélateur du mal qui gangrène ces revues scientifiques, le plus souvent largement financées par l'industrie pharmaceutique.

Une étude frauduleuse publiée le 4 janvier remise en cause très rapidement

Depuis le 4 janvier 2024, une étude publiée dans une revue à comité de lecture avait fait l'objet d'une promotion intense dans les médias par le Mathieu Molimard, de l'université de Bordeaux. Elle concluait faussement que « 17 000 personnes hospitalisées seraient décédées de la prise d'hydroxychloroquine dans six pays et que ce chiffre pourrait être sous-estimé ! » Une conclusion reprise par les médias à l'unisson sans vérification aucune et ce, malgré les nombreux commentaires dans la communauté scientifique.

Jean-Christophe Lega, et Mathieu Molimard vantaient les mérites de cette étude, faisant fi des objections avancées sur Pubpeer (réseau social de commentaires scientifiques) ou sur X, alors que les autres auteurs de l'étude, Alexiane Pradelle, Sabine Mainbourg et Emmanuel Massy, restaient aux abonnés absents. Un des proches de ce petit monde, qui connaît bien Sabine Mainbourg, avait déclaré à *France-Soir* : « Elle s'est éloignée de Lega après lui avoir servi de caution pour ses articles sur les méta-analyses. En échange, elle a eu le poste qu'elle convoitait. » De l'autre côté, dans la communauté scientifique, beaucoup considèrent cette étude comme une fraude équivalente à celle du #LancetGate, une étude frauduleuse publiée dans la prestigieuse revue médicale *The Lancet* en mai 2020, avant d'être rétractée 15 jours plus tard. C'est à cause de cette étude que l'usage de l'hydroxychloroquine comme traitement contre le Covid avait été suspendu dans les essais cliniques en cours visant à prouver ou non son efficacité. Depuis le 5 janvier 2024, les médias dominants ont beaucoup donné la parole à Mathieu Molimard et à Jean-Christophe Lega, de l'université de Lyon I, mais sans contradicteur face à eux, alors qu'Alexiane Pradelle, principale auteure de l'étude, ne semble pas disponible pour la commenter. Contactés par *France-Soir*, Sabine Mainbourg et Emmanuel Massy, deux autres auteurs, ne s'étaient pas non plus rendus disponibles pour répondre.

Une lettre de préoccupation (letter of concern en anglais) est envoyée à l'éditeur de la revue le 8 janvier 2024, n'a toujours pas été publiée en juillet 2024

Ce 8 janvier 2024, neuf scientifiques, dont les Professeurs Perronne et Zizi, soumettaient une « letter of concern » à l'éditeur en chef de la revue *Biomedecine & Pharmacotherapy*.

Il est important de comprendre ce qu'est une « Letter of concern ». Dans le domaine de la publication scientifique, quand des scientifiques estiment qu'une publication comporte des erreurs ou des incohérences,

ils sont en droit de l'écrire sous forme de lettre de préoccupation à l'éditeur. Normalement, ce dernier se doit alors de publier cette lettre afin que l'ensemble de la communauté scientifique sache que des préoccupations entourent cette publication. Dans le déroulé normal de la littérature scientifique, les auteurs ont ainsi le droit, eux aussi, de répondre aux préoccupations des uns et des autres. Voici comment fonctionne déontologiquement la publication scientifique.

Pourtant, sept mois après, cette lettre n'était toujours pas publiée malgré une alerte de l'éditeur qui expliquait que « *de nombreuses critiques affluaient sur cette étude* ».

Un véritable parcours du combattant que le Dr Alexis Lacout et Xavier Azalbert, deux des neuf auteurs de la lettre du 8 janvier 2024, enduraient en échange avec l'éditeur. Ce dernier n'ayant eu de cesse que *de se défaire de ses obligations*, laissant ainsi perdurer dans les médias de fausses informations.

Un parcours du combattant

Alexis Lacout et Xavier Azalbert n'eurent pas moins d'une dizaine d'échanges avec l'éditeur et son staff afin d'expliquer l'importance de leur courrier à l'éditeur et surtout les conséquences sur la désinformation du public. Xavier Azalbert, qui est par ailleurs directeur de la publication de France-Soir leur rappelait les devoirs d'un directeur de publication qui se doit de modifier un article ou au moins mettre un avertissement dès lors que « *le directeur de la publication est mis au courant d'un problème avec l'article* ». *Rien de cela n'a été fait*. Et, les médias *continuent de citer cette sulfureuse étude comme si de rien n'était*. La désinformation s'amplifie, entraînant une perte de chance des patients cautionnée par médias interposés peu précautionneux.

Le Professeur Perronne, le Professeur Zizi et leurs co-auteurs ne furent pas les seuls à exprimer leurs préoccupations puisque d'autres lettres ont été écrites à l'éditeur. L'éditeur ne trouva rien de mieux en juin 2024, soit plus de cinq mois après avoir reçu la première lettre, de changer les règles et de considérer faire appel aux principes de l'éthique des publications scientifiques (COPE), un organisme qui régit l'éthique des débats scientifiques. Pourquoi avoir attendu tant de temps pour cela, si ce n'est pour gagner du temps et laisser perdurer une situation ?

À propos de l'étude Pradelle Lega

L'étude Pradelle repose sur une *modélisation mathématique complètement fautive*. Ceci a été démontré lors d'une présentation le 18 janvier 2024 au Conseil Scientifique indépendant par les chercheurs et maîtres de conférence Vincent Pavan et Emmanuelle Darles accompagné de Xavier Azalbert. Conformément aux principes de l'éthique des publications scientifiques (COPE), Vincent Pavan, Emmanuelle Darles et Xavier Azalbert se sont évertués à soulever la *manipulation des données menant à la fabrication des résultats*. Vincent Pavan est même allé un cran plus loin en *montrant que le modèle mathématique utilisé est non seulement faux, mais que son usage démontre le peu de compétences des auteurs en mathématiques*. Le 21 janvier 2024, le doyen de la faculté de Namur, le Professeur *Jean-Michel Dogné*, publiait un commentaire sur le site de preprint MedRxiv attaquant le point central de cette étude, à savoir l'extrapolation grotesque du risque associé à l'usage d'hydroxychloroquine à partir d'études intégrant un haut dosage de ce produit. Le Professeur Dogné confirmait ainsi les analyses de Pavan, Darles et Azalbert. France-Soir avait d'ailleurs enquêté sur les Jean-Christophe Lega et Mathieu Molimard en s'interrogeant sur *leurs activités menant à un blanchiment de fausses informations avec cette étude*.

Décision de soumettre la « lettre de préoccupation » à une autre revue sous forme d'une publication

Devant l'obscurantisme de la revue d'Elsevier, les auteurs de la lettre de préoccupation du 8 janvier 2024 décidèrent de soumettre leur article à une revue scientifique en mai 2024. Cette lettre est aujourd'hui publiée tel qu'annoncé par un tweet de Xavier Azalbert.

Xavier Azalbert

La « Letter of concern » sur l'étude frauduleuse Pradelle Lega soutenue par Mathieu Molimard a été publiée dans un autre journal revu par les pairs. Évaluation erronée de l'effet du traitement hospitalier – La création trompeuse de 17 000 décès et ses conséquences pour la bonne... [...]

Ce document n'est pas une letter of concern, qui ne peut être publié que par la revue ayant publié l'étude originale, mais un article critique écrit par Xavier Azalbert lui-même, publié par une revue pseudo-scientifique qui publie tout article contre paiement. [sciencedirect.com/science/articl...](https://www.sciencedirect.com/science/article...)

Le contexte est rédigé par des personnes qui utilisent X. Il est affiché quand il est jugé utile par d'autres. En savoir plus.

Dernière modification : 11:40 PM · 30 juil. 2024

Ce tweet ne manqua pas de faire réagir toute la trollosphère, ensemble des personnes visant à dénigrer France-Soir et les auteurs de l'étude en usant de commentaires dénigrants afin de détourner les lecteurs du fond du sujet. Une version revisitée de « pour tuer son chien on l'accuse de la rage », qui ne prend plus sur les réseaux sociaux. Cependant, cela permet de mettre une fois encore en exergue la harcelosphère qui vise tous ceux qui s'opposent au narratif officiel.

Le Pr Martin Zizi commentera avec ses mots et plus en longueur sur l'analyse complète et surtout la critique de l'étude Pradelle :

Martin Zizi

ALERTE - Et une daube de moins! Une... À partager ! Le peer review doit cesser d'être le pire review pour devenir un Open Review Il y a plusieurs mois, Pradelle et al. publiait un papier FAUX, qui « racontait » qu'il y avait eu 17 000 morts en FR dus à l'usage de l'HCQ... Voir plus

12:02 AM · 31 juil. 2024

Regardez plutôt :

ALERTE - Et une daube de moins! Une... À partager !

Le peer review doit cesser d'être le pire review pour devenir un Open Review

- *Il y a plusieurs mois, Pradelle et al. publiait un papier FAUX, qui « racontait » qu'il y avait eu 17 000 morts en FR dus à l'usage de l'HCQ (hydroxychloroquine)*
- *Poussés en cachette par le Dr Molimard, qui ne figurait pas sur la liste des auteurs (mieux connu ds vrais scientifiques sous le nom de « Molibobard ! »), quasi TOUS les médias FR et BE ont mentionné l'étude, qui en manchette et qui en édito. La RTBF (chaîne BE avec le F de foutaises), remercia ici même « Molibobard » – alors que son nom ne figure pas sur le papier – LOL. [Commentaire - C'est comme cela que l'on peut être sûr de son lobbying efficace et discret et .. aussi de la bêtise des journalistes BE]*
- *Nous avons écrit une Letter of Concern détaillée à l'éditeur qui la reçue, en parla, mais REFUSA de rétracter cette étude – qui je le répète est UNE FABRICATION démontrable et nous les démontrions dans le Letter of concern.*
- *Devant l'attente inutile et la mauvaise foi, nous avons pris les devants et avons publié dans une autre revue scientifique.*
- *Ici la publi – pour vos archives et sagacité <https://fortunejournals.com/abstract/erroneous-assessment-of-the-effect-of-hospital-treatment-ndash-the-misleading-creation-of-17000-deaths-and-its-consequences-for-go-5184.html>...*

Quelques extraits verbatim de notre publication pour ceux qui n'ont pas le temps :

1. *Nous n'exagérons en RIEN en disant ceci : « Cette étude comprend des erreurs de calcul des données et la fabrication des résultats. Ils se répartissent en deux catégories : (1) les problèmes relatifs aux données d'hospitalisation au niveau national et (2) les problèmes relatifs à l'utilisation de l'HCQ dans les pays cibles, tant pour le calendrier de prescription que pour les différences de dosage des médicaments. »*
2. *La manipulation est grossière – encore et toujours la fausse médecine via des FAUX modèles*
 - *Extrait 1- « Pradelle et al. ont calculé à tort que 10 018 patients hospitalisés auraient été traités à l'HCQ lors de la première vague de Covid-19. Un taux de prescription d'HCQ de 51 % a été artificiellement généralisé et appliqué à une base de données de 19 644 patients hospitalisés. »*
 - *Extrait 2 : « Il y a donc un énorme écart entre les 4 542 patients qui ont reçu de l'HCQ selon les données nationales et le calcul de Pradelle et al., de 10 018. Il ne correspond pas à des données de la vie réelle. Deux sources de données externes le confirment ».*
 - *Extrait 3 : La daube est TOTALE. « Même si Pradelle et al. auraient supprimé les données de la Belgique, les autres données devraient être supprimées en raison d'une erreur de calcul. En effet, comme démontré ci-dessus, le modèle lui-même, basé sur un raisonnement circulaire, lui-même basé sur une méta-analyse biaisée, permet la fabrication des résultats. Le modèle est défectueux par sa conception, car il ne peut trouver que ce résultat. »*

3. *Ils auraient pu utiliser les données UK – pour valider leur « modèle » mais ne l'ont pas fait , ,car cela n'aurait pas été dans le sens désiré.*
4. *En Belgique, le Prof Dognée (Université de Namur, et qui ne brille pourtant pas par sa sagesse « vaccinale » car il « beuglait », 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, POUR la vaccination des immunodéprimés) fut forcé « de mentionner sur les news BE, que les chiffres de Pradelle étaient incorrects ». Mais, AUCUN journaliste belge ne fit de correctif bien sûr en disant que de toute évidence cette « étude » (torchon) était donc INCORRECTE.*

Et, c'est là TOUT le problème de l'argent et de la politisation de la science.

1. *Ils se FOUTENT des data,*
2. *Ils ne font que des modèles – surtout biaisés, car ils VEULENT confirmer qu'ils ont raison, ils ne veulent pas réfuter leurs hypothèses.*
3. *S' Ils tuent – par over fausse science – on refait un papier plus faux encore et on prévient la presse !*

Ces gens n'appartiennent pas au monde de la science, ce sont des marchands de soupe, de daube et de boniments... et le fait que le peer review system ait été capturé – et donc que ces tordus parviennent à publier n'y change rien. Le système foire en temps réel devant nos yeux. Il va falloir beaucoup reconstruire... SVP faites tourner un max – seule l'opprobre publique des pairs encore honnêtes peut calmer ces fous !

----- PS ---- Quant à ces indélébiles de Pradelle et al (Lega) vu qu'ils furent protégés, alors que les erreurs et fabrications étaient ÉVIDENTES, seule l'opprobre publique et celle de leur institution sera efficace. FAITES tourner les noms de ces menteurs ! Ils doivent quitter la science à coups de pied au derrière ! ».

L'étude Pradelle Lega utilisée comme justificatif par le Directeur Général de la Santé Grégory Emery

Pour démontrer l'envergure des dommages collatéraux engendrés par cette étude frauduleuse, citons le DGS Grégory Emery. Il utilisera cette étude dans une note, soi-disant écrite de sa main, mais non signée initialement, à l'attention du ministère de la Culture pour tenter de dénigrer les articles de *France-Soir*. Il tentait ainsi d'apporter une justification que France-Soir serait un média dangereux pour la santé ! Il le fit bien sûr *sans mentionner que l'éditeur avait lui-même publié une note de mise en garde des lecteurs*. *France-Soir* demandera qui étaient les auteurs de cette note et le DGS répondra en personne qu'il l'était alors qu'il n'a aucune publication scientifique à son actif ! Service rendu ?

*Il est surprenant de lire dans l'article de France-Soir qu'un traitement à base d'HCQ aurait sauvé des vies. Une méta-analyse conduite par une équipe française de l'université de Lyon dans 6 pays, dont la France (Alexiane Pradelle et al.: *Deaths induced by compassionate use of hydroxychloroquine during the first COVID-19 wave: an estimate. Biomed & Pharmacother* Epub: January 2, 2024) estime le nombre médian de décès attribuables à l'hydroxychloroquine à 16 990 (étendue = 6267–19 256) dans les 6 pays (Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Italie et Turquie) dont 199 décès en France.*

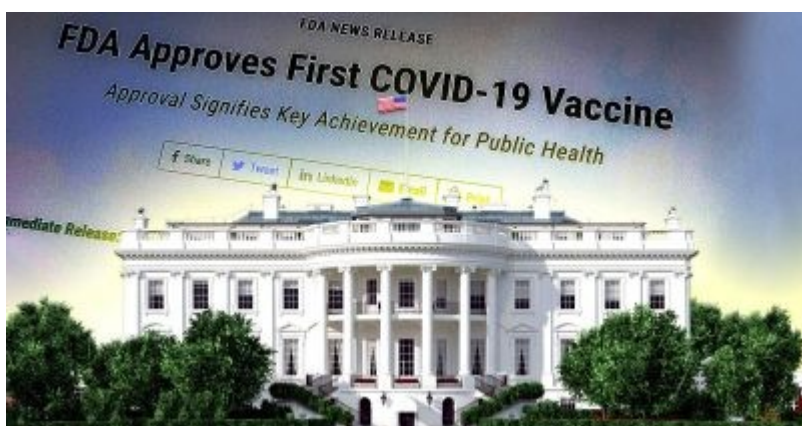
(Extrait de la note non signée du DGS Grégory Emery)

Les conséquences de ces études frauduleuses sont donc nombreuses, car elles *viennent faire perdre des chances aux patients*, mais également *affecte la confiance* que les Français, et même tous lecteurs, peuvent avoir en la science. Contactés en janvier par France-Soir, les universités de Lyon et de Bordeaux dont dépendent les auteurs et associés n'ont pas répondu. Les auteurs (Pradelle, Lega et al) de l'étude mise en cause ont été informés de la nouvelle publication, mais n'étaient pas disponibles pour répondre. Comme quoi, *la science est réellement à la fois un sport de combat et d'endurance.*

LA RÉDACTION, FRANCE-SOIR
Publié le 31 juillet 2024

Des aveux stupéfiants : la Maison Blanche a fait pression sur la FDA pour qu'elle coupe court lors des approbations des vaccins Covid afin d'imposer des mandats.

Selon un rapport du Congrès publié en début de semaine, l'administration Biden a fait pression sur la FDA pour qu'elle « modifie ses procédures, prenne des raccourcis et abaisse ses normes » afin d'approuver les vaccins Covid-19 de Pfizer et d'autoriser les rappels.



Selon un rapport du Congrès publié en début de semaine, l'administration Biden a fait pression sur la Food and Drug Administration (FDA) pour qu'elle « modifie ses procédures, prenne des raccourcis et abaisse ses normes » afin d'approuver les vaccins Covid-19 de Pfizer et d'autoriser les rappels.

Selon le rapport, cette approbation a joué un rôle clé dans la mise en œuvre par l'administration Biden des obligations vaccinales de l'automne 2021, malgré les inquiétudes concernant la sécurité des vaccins.

« Pendant la pandémie, la politique a pris le pas sur la science dans les institutions gouvernementales chargées de protéger la santé publique », a déclaré le député Thomas Massie (R-Ky.) dans un communiqué de presse annonçant le rapport.

« La FDA a abandonné la directive du Congrès visant à protéger les citoyens contre les fausses allégations et les effets secondaires non divulgués, et a au contraire ignoré ses propres règles pour poursuivre une politique de promotion du vaccin tout en minimisant les effets néfastes potentiels », a-t-il ajouté.

En conséquence, selon le rapport, « d'innombrables Américains » souffrent des effets secondaires des vaccins et la FDA a perdu sa crédibilité auprès du public.

À la suite de la publication du rapport, la sous-commission judiciaire de la Chambre des représentants des États-Unis a tenu une audition mercredi sur le thème « Follow the Science ? Oversight of the Biden Covid-19 Administrative State Response » (Suivre la science : Revue de la réponse au Covid -19 de l'administration Biden) au cours de laquelle le Dr Philip Krause, ancien directeur adjoint de l'Office of Vaccines Research and Review (OVR) de la FDA pour les produits vaccinaux, a fourni des preuves à l'appui des conclusions du rapport.

M. Krause a déclaré que lui-même et la directrice de l'OVR, Marion Gruber, ont été déchargés de leurs responsabilités de supervision du processus d'examen des vaccins Covid-19 parce que l'administration voulait précipiter l'approbation de la FDA dans un délai plus court que celui que leur bureau pouvait fournir et faire avancer les mandats d'automne, a rapporté Vinay Prasad, M.D., MPH.

Le processus d'approbation a ensuite été poussé par le directeur du Centre d'évaluation et de recherche sur les produits biologiques de la FDA, Peter Marks, M.D., Ph.D., et par Janet Woodcock, alors commissaire intérimaire de la FDA.

Les documents obtenus par Children's Health Defense (CHD) dans le cadre d'une demande d'accès à l'information (Freedom of Information Act) montrent également qu'au début de l'année 2021, Marks et Woodcock étaient tous deux au courant des blessures liées aux vaccins.

M. Krause a déclaré que le délai initial pour achever le processus d'examen de la demande de licence biologique (BLA) de Pfizer pour son produit à ARNm Covid-19 était fixé à janvier 2022, mais que l'équipe tirait déjà sur la corde pour achever le processus plus tôt.

Début juillet 2021, « quelque chose s'est produit pour changer complètement l'opinion des docteurs Marks et Woodcock concernant l'urgence d'achever l'examen de la BLA », a témoigné Krause. « C'était tellement important pour eux qu'ils ne faisaient pas confiance aux experts qui dirigeaient l'Office des vaccins, même avec leur aide », a-t-il déclaré.

M. Krause a déclaré à la commission que le 19 juillet, Mme Gruber et lui-même ont été retirés du processus de révision et que M. Marks l'a repris à son compte.

Il a ajouté :

« Lors de cette réunion, les docteurs Woodcock et Marks ont exprimé leur inquiétude quant au nombre croissant de cas de Covid aux États-Unis et dans le monde, causés en grande partie par la variante Delta, et ont déclaré qu'à leur avis, en l'absence d'autorisation, les États ne peuvent pas exiger une vaccination obligatoire et que les personnes qui hésitent à se faire vacciner par un vaccin autorisé par l'EUA seraient plus enclines à se faire vacciner si le produit était homologué ».

M. Marks a informé le personnel que l'objectif était de terminer l'examen le plus rapidement possible, a déclaré M. Krause. Le vaccin Comirnaty Covid-19 de Pfizer a été homologué le 23 août 2021.

« Comme l'avaient prédit les Drs Woodcock et Marks, les mandats de vaccination ont suivi immédiatement et ont été annoncés le même jour pour le département de la défense des États-Unis et pour l'État de New York », a déclaré M. Krause.

Il a déclaré que la rapidité avec laquelle les mandats ont été mis en œuvre après l'autorisation « suggère que l'examen rapide du vaccin a été motivé davantage par le désir de rendre les vaccins obligatoires que par d'autres considérations de santé publique ».

Étant donné que les mandats ne relèvent pas de la compétence de la FDA, le fait que Marks et Woodcock aient cité la nécessité de mandats comme raison d'accélérer l'examen « implique fortement que la pression pour achever l'examen » plus rapidement que prévu provenait de l'extérieur de la FDA, a-t-il ajouté.

Lorsque Krause et Gruber ont tenté de mettre en œuvre un processus plus lent et plus délibératif, ils ont été rétrogradés, écrit Prasad.

En conséquence, ils ont tous deux quitté l'agence à la fin de l'année 2021.

M. Prasad a fait remarquer que les mandats n'ont été délivrés qu'après que l'administration ait su que le vaccin ne pouvait pas arrêter la transmission et que, « en tant que tels, les mandats étaient contraires à l'éthique ».

« Le témoignage de M. Krause montre que l'administration Biden s'est livrée à une manipulation politique inappropriée de la FDA et que les dirigeants de la FDA, Woodcock et Marks, ont cédé aux pressions politiques », a-t-il ajouté.

Mme Woodcock, aujourd'hui retraitée de la FDA, a depuis, exprimé des regrets de ne pas avoir fait davantage pour répondre aux préoccupations des personnes blessées par les vaccins, déclarant au New York Times qu'elle était « déçue » d'elle-même.

M. Marks est toujours à la FDA, où M. Prasad a déclaré qu'il « fait du mauvais travail », autorisant récemment un produit de Sarepta Therapeutics malgré l'échec d'une étude et une décision négative de la part des examinateurs.

Robert F. Kennedy Jr, candidat indépendant à l'élection présidentielle et président en congé de la CHD, a tweeté que Marks avait également fait des publicités pour le vaccin, affirmant qu'il était sûr et efficace pendant la grossesse et pour les enfants. « Si Pfizer avait dit cela, cela aurait été un crime », a déclaré M. Kennedy.

Dans son témoignage, M. Krause a également fait une série de commentaires confirmant la connaissance précoce de la myocardite – avec des taux allant jusqu'à 1 sur 5 000 pour les jeunes hommes dans les premières études – et la protection conférée par l'immunité naturelle.

Il a également déclaré qu'il n'avait pas reçu de piqûre de rappel.

Chief Nerd a qualifié les commentaires de M. Krause d'« aveux stupéfiants » et a publié un clip vidéo sur X, anciennement connu sous le nom de Twitter :

Chief Nerd

Fmr. FDA Vaccines Deputy Dr. Philip Krause Makes a Series of Stunning Admissions Which Were Once Referred to as 'Conspiracy Theories' "The rates of myocarditis in these young men was quite high. In the early studies, it appeared to be around 1-in 5,000 vaccinees. We still... Voir plus



9:56 PM · 26 juin 2024

Ph.D. Brenda BALETTI
Mondialisation.ca, 14 juillet 2024
The Defender 28 juin 2024

*

Brenda Baletti Ph.D. est journaliste au *Defender*. Elle a écrit et enseigné sur le capitalisme et la politique pendant 10 ans dans le cadre du programme d'écriture de l'université Duke. Elle est titulaire d'un doctorat en géographie humaine de l'université de Caroline du Nord à Chapel Hill et d'une maîtrise de l'université du Texas à Austin.

La source originale de cet article est The Defender
Copyright © Brenda Baletti, The Defender, 2024

POURQUOI ILS PORTENT PLAINTÉ CONTRE LEUR ORDRE

INTERVIEW

Par la journaliste Senta Depuydt

DR LAURENCE KAYSER

Gynécologue

DR FRÉDÉRIC GOAREGUER

Pédopsychiatre

essentiel.news
informer pour transformer



Album des 8 médecins en guerre avec l'Ordre

Publié sur *Essentiel.news* le 30 juillet 2024

Huit médecins en procès contre leur Ordre pour avoir désobéi aux recommandations Covid, ont porté plainte au tribunal des référés. Attachés aux principes scientifiques, éthiques et juridiques de l'exercice de la médecine, mais aussi et surtout aux soins de leurs patients, ils demandent le statut de lanceurs d'alerte et l'abandon des poursuites à leur encontre.

Leurs profils sont différents. Les uns s'expriment avec verve et les autres avec tranquillité, mais leur détermination à défendre une médecine libre et éthique au service du patient les unit. Voici ce qui a motivé ces 8 docteurs intrépides à se hisser aux avant-postes du combat pour une médecine dépolitisée, qui respecte le serment d'Hippocrate.



Dr Alain Colignon

Chirurgien vasculaire.

Le Dr Colignon a été condamné par décision du Conseil provincial du Hainaut le 11 mai 2022 à deux ans

de suspension d'exercer l'art médical, en raison des alertes lancées tant en interne que de manière publique. Annulée en appel, la sentence a ensuite été cassée par la Cour de Cassation et renvoyée devant une nouvelle Cour d'Appel. La procédure est toujours en cours.

Connu pour ses critiques aussi irrévérencieuses qu'impitoyables des politiques Covid, le Dr Colignon a multiplié les initiatives pour sortir des médecins de la soumission au pouvoir ordinal.

En février 2023, il avait été l'une des grandes voix du symposium « déontologie et vaccination obligatoire » qui avait réuni 500 médecins dans un débat enflammé autour de l'efficacité et de la sûreté des vaccins Covid. Mais cette remarquable démonstration de dialogue entre confrères n'avait malheureusement pas eu de suite.

Déçu par un establishment médical dans lequel il ne reconnaît plus les principes humanistes de la médecine, le Dr Colignon a décidé de fonder l'O.U.P.S, l'Ordre Universel des Praticiens de Santé:

Pour que plus jamais, on ne vous vaccine manu militari, pour que plus jamais on ne vous confine pour rien, pour que plus jamais on ne vous colle un CST (passe sanitaire), pour que plus jamais on n'abandonne nos vieillards malades au fond de couloirs obscurs, je poursuis mon combat acharné contre l'Ordre des Médecins avec plusieurs échéances importantes.

Il appelle aujourd'hui ses collègues à ne plus verser de cotisations à l'Ordre qu'il considère illégitime et corrompu.

Récemment, le Dr Colignon s'était aussi présenté en tête de liste aux élections fédérales belges pour le « Collectif Citoyen » – un mouvement de démocratie participative qui a rassemblé des opposants aux politiques sanitaires – dans l'espoir de faire respecter ou changer les lois. D'autres médecins 'dissidents' avaient également rejoint ces listes.



Dr Laurence Kayser

Gynécologue, obstétricien, chirurgien et écrivain.

Le Dr Kayser a été condamnée à 3 mois de suspension par décision du Conseil provincial du Hainaut. La sanction a été confirmée par décision du Conseil d'appel le 16 janvier 2024.

Le Dr Kayser a introduit un pourvoi en cassation. La procédure est en cours.

Elle est la seule dans sa discipline à avoir osé alerter sur les dangers de la vaccination chez les femmes enceintes et à dénoncer l'augmentation des problèmes gynécologiques suite à la vaccination massive contre le Covid. Elle s'exprime régulièrement sur ses comptes de réseaux sociaux, ainsi qu'avec l'association O.N.E.S.T(Organisation Nationale Éthique, Santé et Transparence) dont elle est membre fondateur.

Laurence Kayser ne lâchera rien...

Dans un post récent, elle a publié la réponse cinglante qu'elle a faite à l'Ordre des médecins pour justifier son refus de payer sa cotisation de membre.

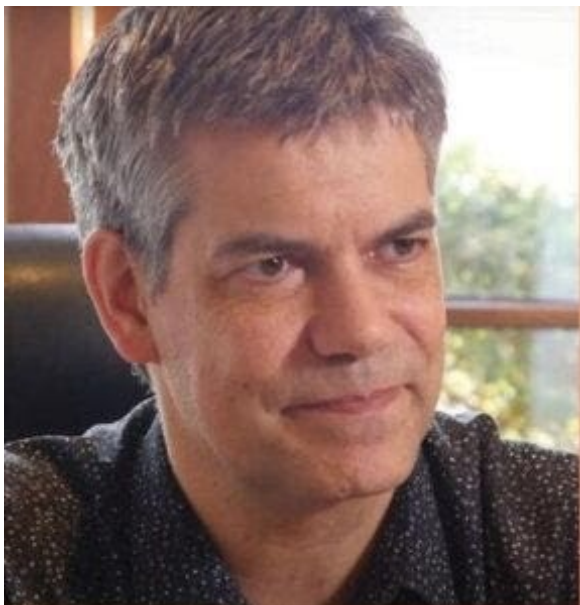
Robert Kayser, mon père, est mort le 18 juin 2023 des suites d'injections expérimentales qu'on lui avait vendues comme sûres et efficaces. En l'honneur de sa mémoire, je me suis fendue d'une petite réponse bien sentie à l'ordre des médecins osant me réclamer le paiement de ma cotisation 2024. Mon père aurait adoré !

Réponse à l'Ordre :

Madame, Monsieur le Président, Chers confrères,

Après minutieux examen du présent rappel de paiement, il appert que la collaboration financière à un génocide vaccinal n'entre pas dans mon budget, ni cette année ni jamais.

L'histoire vous jugera. Quant à moi, mon opinion est faite. Vous avez du sang sur les mains. Ne comptez pas sur moi pour vous le laver. La vaccination expérimentale forcée de personnes vulnérables, fragiles, de femmes enceintes et d'enfants n'ayant reçu aucune information honnête ni possibilité de recours est une honte absolue. Vous avez trahi la médecine et craché sur la science. Je ne vous salue pas !



Dr Frédéric Goareguer

Pédopsychiatre.

Condanné à 6 mois de suspension par décision du Conseil provincial du Hainaut du 13 décembre 2023 pour « avoir sapé la confiance de la population dans les institutions de soins et dans les médecins qui respectaient les consignes officielles, notamment du Conseil national de l'Ordre des Médecins ». Il a interjeté appel et cette affaire est actuellement pendante devant le Conseil d'appel.

Durant la période Covid, le Dr Goareguer a attiré l'attention sur l'impact des mesures covidiennees auprès des enfants et des adolescents, tant sur le bien-être psychologique qu'au niveau du développement et de la scolarité. Son ton est posé mais ses questions dérangent...

Président de Réinfosanté, il a interpellé La Croix Rouge à propos des dons de sang contaminé par la protéine Spike chez les vaccinés.

Il fait aussi partie du collectif « Sauvons nos enfants » qui a alerté sur certains aspects inappropriés de l'EVRAS, le projet d'éducation à la vie effective, relationnelle et sexuelle dans l'enseignement francophone, ainsi que de l'association O.N.E.S.T.



Dr Pascal Sacré

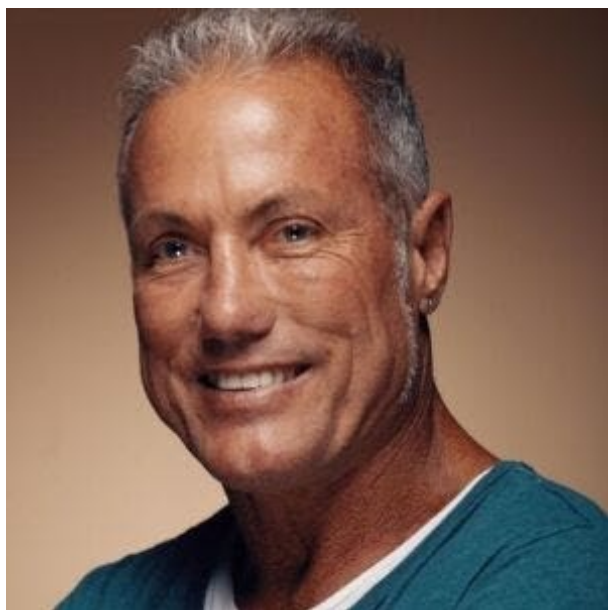
Médecin anesthésiste – réanimateur

Le Dr Sacré a été condamné à deux mois de suspension par sentence prononcée le 8 mars 2023 par le Conseil provincial du Hainaut.

Par décision du Conseil d'appel du 16 janvier 2024, la sentence a été réduite à un mois de suspension.

En 2020, l'histoire du Dr Sacré avait créé la stupeur. Pour un post Facebook et une vidéo Youtube, où il questionnait l'incongruence des mesures, ce médecin réanimateur, en lère ligne de l'accueil des patients Covid avait été viré de l'hôpital de Charleroi en « pleine crise sanitaire », alors que l'on pleurait le manque de personnel et que l'on applaudissait les héros.

C'est principalement le fait de s'être exprimé publiquement qui lui avait valu les foudres de sa direction. Interrogé suite à sa comparution devant l'Ordre, le Dr Sacré avait expliqué qu'il s'était d'abord adressé à de multiples reprises aux autorités médicales et au ministère de la santé, sans jamais avoir obtenu de réponses.



Dr Stéphane Résimont

O.R.L, cancérologue, chirurgien esthétique

Le Dr Résimont a fait l'objet de plusieurs enquêtes disciplinaires. Il a déjà porté plainte pour harcèlement. Ces instructions initiales ont été classées.

Toutefois, le Conseil provincial du Brabant a ouvert une nouvelle enquête disciplinaire à son encontre début 2024. Celle-ci est en cours.

Formé à la nutrition et aux thérapies hormonales, conférencier, le Dr Stéphane Résimont a, lui aussi, un charisme d'indomptable. Dès le début de la pandémie, il a vertement critiqué les recommandations officielles dans ses « chroniques », qu'il a souvent partagées avec le Dr Pascal Sacré.

Sa promotion des traitements alternatifs et son désaccord avec les politiques de vaccination, notamment la vaccination des soignants, lui ont valu d'être renvoyé des cliniques Bruxelles du groupe Iris Sud, dans lesquelles il opérait.

Malgré une audition plutôt cordiale devant ses collègues en janvier 2023, l'Ordre a continué de le poursuivre.



Dr Thierry Schmitz, Généraliste.

Le Dr Schmitz fait l'objet d'une procédure d'instruction devant la Commission d'instruction du Conseil provincial du Brabant. Celle-ci est en cours.

Le Dr Schmitz est depuis lors en burn-out et a suspendu ses activités.

Le Dr Schmitz est généraliste, spécialisé dans les médecines naturelles. Fondateur de l'Institut Européen des Médecines Naturelles, il est l'auteur de plusieurs guides santé et d'une lettre d'information très suivie. On lui reproche d'avoir invité ses lecteurs à lutter contre le Covid de manière naturelle, avec des traitements par la nutrition, notamment la prise de zinc, de vitamine D et de vitamine C. Le Dr Schmitz s'est aussi prononcé sur les risques liés à la vaccination.

Sa comparution devant l'Ordre des médecins de Bruxelles Brabant interpelle d'autant plus que ses conseils santé ont été diffusés dans les lettres à ses abonnés, c'est-à-dire dans le cadre d'échanges privés et consentants.



Dr Eric Beeth

Le Dr Beeth a été condamné à un mois de suspension par décision du Conseil provincial du Brabant flamand.

La suspension a été portée à 3 mois en appel par décision du Conseil d'appel du 31 janvier 2022.

Le Dr Beeth a introduit un pourvoi en cassation. La procédure est en cours.

À Bruxelles, le Dr Eric Beeth a ouvertement dénoncé les politiques vaccinales de la Belgique, en particulier la vaccination des mineurs. Dès le début de la pandémie, il a évoqué un manque d'éthique de la part des autorités médicales, insistant souvent sur les conflits d'intérêts et la corruption des hauts responsables.

À la sortie de son audition devant l'Ordre, il n'hésitait pas à mettre en cause la responsabilité d'Ursula von der Leyen, espérant sans doute que ses confrères finiraient par retrouver le droit chemin :

« Nos instances médicales n'ont pas fonctionné comme elles auraient dû le faire. J'ai écrit une quinzaine de

lettres à l'Ordre des médecins pour les encourager à changer de cap et à ne pas vacciner les enfants. On ne peut pas faire des lois comme ça. C'est fini. Les médecins qui ont un peu de bon sens vont laisser ce métier. Je dirai la même chose pour la personne qui est la présidente de l'Union européenne, qui est elle-même médecin, qui normalement a dû recevoir une formation en éthique médicale, et qui est ravie que l'on puisse donner ces injections aux enfants de 5 ans. Ça ne va pas du tout. C'est inqualifiable. Et, c'était déjà inqualifiable pour les enfants de 12 ans où les études de phase 3 qui ont été faites ont montré une mortalité augmentée chez les jeunes vaccinés... »



Dr David Bouillon, Généraliste

Le Dr Bouillon a fait l'objet d'une suspension de 9 mois par décision du Conseil provincial du Hainaut en date du 12 mai 2021, notamment en raison de ses signalements. La décision a été confirmée en appel le 5 septembre 2023 et est en cours d'exécution.

Une nouvelle procédure disciplinaire vient d'être intentée contre le Dr Bouillon devant le même Conseil du Hainaut. Il a été cité à comparaître le 6 juin 2024. L'affaire a été reportée sine die.

Médecin des pauvres, des personnes isolées et des personnes âgées en difficulté, le Dr David Bouillon est connu pour ses interventions à domicile. Avec son service médico-social baptisé « Lagardère », les unités de soin mobiles du Dr Bouillon se sont déplacées en urgence au chevet des patients avant, pendant et après le Covid, sauvant la vie de nombreux malades.

Lors d'une interview sur Sud Radio, le Dr Bouillon avait résumé son « crime » : emmener la médecine d'hôpital auprès des patients confinés chez eux.

« L'effet indésirable, la complication la plus importante après le Covid, c'est une infection bactérienne, la septicémie qui, si elle n'est pas soignée, peut conduire à la mort. Nous, avec notre véhicule qui est équipé de manière complète, on peut faire des prises de sang, on peut faire des infusions intraveineuses d'antibiotiques, on peut fournir de l'oxygène... On peut aussi faire tout ce qui est préventif, avec la vitamine D, avec le zinc. Le médecin généraliste a une panoplie importante de traitements, qui a été complètement méprisée, censurée.

On a soigné des personnes âgées. Elles n'ont pas été à l'hôpital, elles n'ont pas appelé d'ambulance, on n'a pas saturé les hôpitaux, les soins intensifs, parce qu'en médecine générale, depuis trente ans, nous avons une façon de travailler qui permet de soigner une grippe avec complications à domicile ».

Le Dr Bouillon est sans doute perçu comme un médecin « dangereux », comme tous ses confrères qui déclarent avoir choisi de mettre l'intérêt de leurs patients au-dessus de toute autre considération.

Aujourd'hui, ce groupe de médecins semble déterminé à aller jusqu'au bout pour défendre sa déontologie, en premier lieu une médecine qui respecte le serment d'Hippocrate, comme le rappelle le texte de la citation contre l'Ordre.

Il se dit que, face à une hiérarchie de plus en plus autoritaire, de nombreux confrères les soutiendraient, plus d'une centaine en Belgique francophone.

Senta DEPUYDT, 30 juillet 2024

Voir la citation en justice publiée sur BAM : <https://substack.com/redirect/493fcd9f-ec6b-4b88-bb07-0b7f10ef3d0c?j=eyJlIjoiaMWZlchoxln0.ZhVjYNDvmtVZLlXjXBBauGzqUB0jBvPpsXZqWSWzGos>

Allemagne : l'étude de la sûreté des vaccins Covid n'a jamais eu lieu !

Après les protocoles RKI, le scandale du PEI : l'institut de pharmacovigilance n'a jamais reçu les données pour analyses.

Alors que les révélations sur les politiques de santé se succèdent, l'acharnement judiciaire contre ceux qui ont refusé d'appliquer les mesures Covid se poursuit. Au centre de cette bataille médiatique et judiciaire, la question de la sûreté des vaccins Covid tient une place déterminante.

Dernier scandale en date, l'on apprend que l'Institut Paul Ehrlich (PEI), chargé de la pharmacovigilance des vaccins Covid pour l'Allemagne, n'a jamais effectué son travail.

Les scandales s'enchaînent

La publication intégrale des protocoles RKI (l'Institut Robert Koch qui conseille les politiques de santé nationales), avait déjà démontré que les mesures Corona n'étaient pas basées sur des données scientifiques ou médicales, mais sur un agenda politique. L'affaire a pris de l'ampleur depuis sa médiatisation dans quelques grands médias, comme le Frankfurter Allgemeine qui avait titré: protocoles RKI « Nous vivons dans le cimetière de la pandémie ».

Mais, avec le dossier de l'Institut Paul Ehrlich, ce sont plus précisément les dysfonctionnements de la pharmacovigilance vaccinale qui sont en cause.

Selon le statisticien Tom Lausen, l'Institut chargé d'effectuer le suivi de la sécurité des vaccins Covid n'a jamais analysé les données allemandes.

Il en a obtenu confirmation, après avoir reçu plus de 100 pages de courriels échangés entre le PEI et le ministère de la santé allemand, en vertu des droits à l'information et à la transparence.

Apparemment, le PEI s'est contenté de proclamer la sûreté des vaccins en se basant sur des études parues à l'étranger. Il aurait aussi écarté une série de signalements qui lui ont été transmis. Lausen affirme aussi que des centaines de cas de décès qui auraient dû être analysés, en lien avec la vaccination, ont simplement été reclassés en décès Covid.

Défaillance permanente

Dès le début de la pandémie, le chercheur et analyste Tom Lausen s'était donné pour mission d'obtenir les données des politiques sanitaires et de les soumettre à une analyse indépendante. Il avait commencé en dénonçant la réalité des hôpitaux vides à l'heure où on les prétendait surchargés.

Mais, c'est en décembre 2022 qu'il avait secoué l'Allemagne. Lausen avait mis la main sur les données de la KVB, la fédération des caisses d'assurances maladies, et *révélé une surmortalité et une augmentation des maladies importantes depuis la début de la vaccination Covid.*

Tenu de répondre aux accusations formulées envers les injections, l'institut de pharmacovigilance avait été obligé d'avouer qu'il n'avait pas encore pu exécuter sa mission, car « il n'avait jamais reçu les données des caisses d'assurance ».

Tom Lausen avait été entendu au parlement, le Bundestag, à l'initiative de députés de l'opposition et le dossier avait fortement embarrassé le politique.

Des critiques virulentes, comme celles du député Martin Sichert, laissaient espérer une réaction rapide de la part des autorités sanitaires :

« Le fait que l'Institut Paul-Ehrlich n'ait jusqu'à présent pas évalué les données de la KBV, contrairement à son mandat légal, est un scandale. Depuis le début de la vaccination Corona, on constate une augmentation soudaine de la mortalité et de diverses maladies. »

Les fanatiques de la vaccination, comme le ministre fédéral de la santé Lauterbach, ne doivent plus être aux commandes.

Du côté de la majorité, l'on avait aussi exprimé une certaine préoccupation. Le vice-président du Bundestag, Wolfgang Kubicki, avait déclaré dans un entretien accordé au Welt « être surpris du manque de pharmacovigilance et vouloir obtenir des réponses.

Nous parlons d'un nombre (de décès inexplicables) important qui rend nécessaire une approche systématique de ce problème. »

Il est donc assez extraordinaire qu'en 2024, l'évaluation des données de santé allemandes par le PEI n'ait toujours pas eu lieu. Mais, les 100 pages de courriels échangés entre le ministère de la santé et le PEI, entre octobre 2020 et le début de l'année 2024, le confirment. En attendant, plus de 100 millions d'injections ont été administrées à la population allemande et la confiance des Allemands dans leur système de santé est au plus bas.



La semaine prochaine, Tom Lausen répondra aux questions de Senta Depuydt pour Essentiel News

Senta DEPUYDT, journaliste, pour Essentiel News
31 août 2024

<https://essentiel.news/allemande-etude-surete-vaccins-covid-jamais-eu-lieu/>

J&J devra indemniser un sous-traitant écarté pour avoir bousillé 400 millions de doses de vaccins Covid

La qualité des injections n'était pas une obligation, car les produits pandémiques ont un régime d'exception.

Serait-ce le monde à l'envers? Emergent Biosolutions, un sous-traitant qui a fabriqué des produits impropres à l'injection, a obtenu 50 millions de dollars de dédommagement suite à la rupture de contrat par la société Johnson & Johnson (« Janssen » en Europe), après que celle-ci ait découvert ses défauts de qualité dans la production.

La justice américaine semble faire peu de cas du préjudice subi par Johnson & Johnson, et du danger que la firme Emergent Biosolutions a fait courir à la santé publique. Cette décision illustre aussi le fait que les « contre-mesures » pandémiques échappent aux règles de bonnes pratiques industrielles et à la réglementation de la FDA.

« Snafu » vaccinal

Rappel des faits: le 2 juillet 2020, la société Johnson et Johnson (Janssen) qui faisait initialement partie de l'opération Warp Speed, a conclu un accord avec la société Emergent BioSolutions pour produire ses futurs vaccins Covid 19. Cette société partenaire du département de la défense américain (DOD) avait également obtenu un contrat avec AstraZeneca. Mais il s'est rapidement avéré qu'Emergent se moquait des normes de qualité, ce qui résulta en de lourdes erreurs dans la fabrication des injections.

L'affaire éclata en avril 2021. Le titre d'un article de Fierce Pharma en résumait bien la gravité: « Johnson & Johnson takes control at troubles Emergent vaccine plant after major production snafu », signifiant que J&J a du reprendre les choses en main après un flop majeur dans la production. En jargon militaire « snafu », un acronyme de « Situation Normal All Fucked Up », est utilisé pour communiquer une situation de « bordel intégral ». Apparemment, c'était bien le cas... Comme le rapportait Fierce Pharma :

Cette nouvelle intervient après que des ouvriers de l'usine de Bayview à Baltimore ont mélangé les ingrédients des deux vaccins et détruit un lot de substance médicamenteuse de J&J qui aurait pu produire 15 millions de doses, avait publié le New York Times. Aucune des doses n'a été achevée et distribuée, mais l'épisode a créé une crise de relations publiques pour Emergent, qui avait obtenu des contrats pour produire les vaccins de J&J et d'AZ.



Une équipe d'Emergent Biosolutions à Baltimore

En effet, au lendemain de l'affaire, J&J avait immédiatement mis fin au contrat avec Emergent, évoquant l'incapacité de son sous-traitant à fournir un produit de qualité. De son côté, la FDA avait exigé l'arrêt de la production dans cette usine, constatant que l'installation et le processus de fabrication n'étaient pas conformes aux normes des bonnes pratiques de fabrication.

En mai 2022, un rapport officiel du gouvernement américain avait conclu que les problèmes de qualité de l'usine d'Emergent à Bayview avaient finalement abouti à la destruction de près de 400 millions de doses de vaccins.

Les cas de thromboses

Au même moment, en avril 2020, des cas graves de thromboses avaient été signalés aux États-Unis. Sans qu'un rapport direct ait été établi avec la mauvaise qualité des lots, la coïncidence temporelle doit être relevée. D'autant qu'à l'époque, les thromboses avaient été observées en lien avec les deux vaccins AstraZeneca et Johnson (tous deux produits par Emergent Biosolutions), mais pas avec les vaccins de Pfizer et de Moderna.

Malgré ces alertes, l'Agence européenne des médicaments avait rendu un avis positif sur le profil de sécurité de ces 2 vaccins. Entre temps, J&J s'était empressé de s'appuyer sur un site de production plus fiable, situé aux Pays-Bas.

Une entreprise « hors normes »

En réalité, la société Emergent Biosolutions a la réputation de ne jamais respecter les normes de production pharmaceutique. Sa principale activité consiste à fournir au gouvernement américain et au ministère de la défense des « vaccins » d'urgence, comme celui de l'anthrax, qui bénéficient du statut de « contre-mesures » pour lesquelles on peut contourner la législation pharmaceutique.

Selon le Dr Meryl Nass qui a fait partie d'une commission d'enquête sur les scandales liés aux attaques à l'anthrax et à son vaccin, Emergent BioSolutions a toujours obtenu ses contrats grâce à des appuis politiques, et au département militaire de lutte contre le bio-terrorisme qui engage des budgets énormes depuis des décennies.

Sous l'administration Trump, Robert Kadlec, colonel retraité de l'armée de l'air, médecin et consultant en biodéfense, a été nommé au poste de secrétaire adjoint du ministère de la santé et des services sociaux pour la préparation et la réponse aux situations d'urgence (ASPR). M. Kadlec a également été consultant et partenaire commercial du fondateur et président d'Emergent Biosolutions, Fuad el-Hibri.

Après avoir accédé à ce nouveau poste, Kadlec a pu transférer la responsabilité du stock stratégique national (contenant les stocks américains de remèdes, de masques et d'équipements contre la pandémie) du CDC vers sa propre agence. Il a ensuite accordé de nombreux avantages à Emergent, au point que la valeur des contrats qui lui ont été confiés a dépassé celle de tous les autres contractants.



Robert Kadlec

Toujours selon Nass, Emergent a reçu 628 millions de dollars du DHHS (Department of Health & Human Services / Département de la Santé et des Services sociaux des États-Unis) pour rééquiper son usine CIADM. L'entreprise a signé des contrats avec AstraZeneca, Johnson and Johnson, Novavax, Providence Therapeutics et VaxArt pour la fabrication en vrac de leurs vaccins dans ses installations de Baltimore.

Au total, ses contrats de lutte contre la pandémie s'élevaient à environ 1,5 milliard de dollars. Il était prévu que l'entreprise fabrique neuf produits médicaux distincts pour lutter contre le Covid-19, tous conçus par d'autres entreprises.

Et tout cela, sans être tenue à respecter les normes ! Aussi incroyable que cela semble, des dérogations à la réglementation des produits pharmaceutiques ont été accordées en vertu de nombreuses lois et modifications des règles administratives, ainsi que par le vote de la « PREP Act » (une loi sur la préparation aux pandémies, passée sous Bush en 2005).

Le contrat entre Emergent et le ministère de la défense est tout à fait révélateur: pour la production de vaccins (ou « contre-mesures »), il stipule que tant qu'il n'y a pas de déclaration PREP Act en cours, tout ce qu'Emergent expédie ou a déjà expédié au gouvernement n'est « pas destiné à l'usage humain ».

Une décision qui choque

Suite à la rupture du contrat, Emergent a attaqué J&J estimant que la société s'était engagée à lui verser des indemnités en cas de résiliation. J&J ne le voit pas de cet oeil et estime que les manquements constatés n'étaient pas remédiables et qu'elle n'avait aucune obligation d'effectuer des paiements postérieurs à la rupture du contrat. Au contraire, elle comptait récupérer certains honoraires versés à Emergent.

Mais, pour Emergent, les faits invoqués ne constituaient pas une violation de ses engagements, et les erreurs commises ne justifiaient pas la rupture du contrat :

« Selon les termes de l'accord, la société a accepté de fournir des services de développement et de fabrication sous contrat pour produire des substances médicamenteuses à grande échelle pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, évaluée à l'origine à environ 480 millions de dollars pour les deux premières années du contrat. »

En clair, la conformité aux bonnes pratiques de fabrication ne faisait donc pas partie du champ d'application du contrat, ou du moins n'était pas importante au regard des engagements pris. La société estime donc que J&J lui doit une somme estimée entre 125 millions et 420 millions de dollars.

Apparemment Emergent a eu gain de cause, car en juillet 2024, le tribunal lui a accordé une indemnité de résiliation de 50 millions de dollars. Le document de cet accord n'a toutefois pas été rendu public.

Le monde à l'envers

Sur sa lettre, Sasha Latypova, une entrepreneuse dans le secteur de la recherche et du développement pharmaceutique, souligne le caractère inédit de cette affaire:

Ce règlement est une nouvelle preuve que les vaccins Covid sont des poisons intentionnels et qu'ils ne sont pas soumis aux normes habituelles qui garantissent la qualité des produits, ni à toute autre réglementation applicable en tant que médicament. Pour avoir travaillé avec plus de 60 entreprises pharmaceutiques dans le cadre de contrats de recherche, un fournisseur qui ne respecterait pas les bonnes pratiques de fabrication aurait de la chance de voir son contrat résilié sans avoir à payer de pénalités au client. Le fait que le tribunal ait obligé J&J à payer 50 millions de dollars pour la faute d'Emergent est absolument inouï !

Bien sûr, rien de tout cela n'est discuté dans la presse grand public, ni dans les commentaires des médias alternatifs, car tout le monde veut vous faire croire que « c'est encore un sale coup de pharma » et qu'un jour l'industrie sera amenée à payer ses fautes.

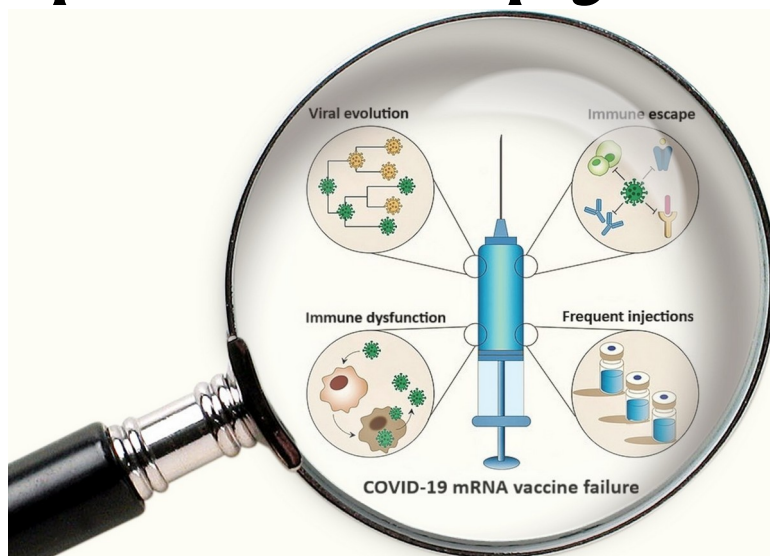
Pour cette scientifique, tout a été fait pour que les vaccins pandémiques puissent entièrement échapper au contrôle des régulateurs, car elle estime qu'ils ont été conçus, développés et désignés comme des armes biologiques. Un discours qui choque, mais dont les arguments méritent d'être examinés, en particulier dans le cadre des politiques liées au traité sur les pandémies de l'OMS.

En attendant, le moins que l'on puisse dire, c'est que cette affaire a de quoi renforcer la méfiance dans la sûreté et la qualité des vaccins et que ceci n'est pas de bonne augure pour le futur de la santé publique.

2 août 2024 ·

<https://essentiel.news/jj-indemniser-sous-traitant-bousille-400-millions-doses-vaccins-covid/>

Vaccins ARN : les leçons tirées des essais cliniques et de la campagne de vaccination



Ce 24 janvier, la plateforme de publication scientifique *Cureus* publiait un article fouillé sur la vaccination ARN.

Celui-ci énumère tout ce qui a été anormal, dissimulé, frauduleux et méthodologiquement erroné dans la démarche de mise sur le marché et de généralisation « forcée » de la vaccination ARN.

L'article se présente comme une analyse critique et approfondie des essais de vaccination contre le Covid-19, mettant en évidence à la fois les réalisations et les défis rencontrés lors du développement, de l'autorisation et de la distribution des vaccins à ARNm contre le Covid-19. L'article est notable pour sa revue exhaustive de la littérature existante, y compris les études récentes qui mettent en lumière les lacunes et les omissions tant dans les premiers essais cliniques que dans les dissimulations ultérieures de résultats.

Les auteurs de cet article, parmi lesquels figurent Stephanie Seneff et Peter McCullough, sont connus pour leur position critique envers les campagnes de vaccination anti-Covid. Ils ont souvent été au centre de controverses pour leurs opinions, ce qui rend leur travail sujet à débat dans la communauté scientifique. Cependant, la publication de leur revue dans un journal associé à la famille *Nature* ajoute un niveau de reconnaissance académique qui pourrait atténuer certaines critiques.

Reprenons les points importants.

1. Rapidité du processus d'autorisation

Le développement et l'autorisation des vaccins à ARNm contre le Covid-19 ont été réalisés à une vitesse sans précédent. Alors qu'il faut normalement environ 10 ans pour développer un vaccin antiviral, les vaccins contre le Covid-19 ont été autorisés en seulement 7 mois, battant le record historique de 4 ans établi par le vaccin contre les oreillons de Merck en 1967. Cette rapidité soulève des inquiétudes quant à l'évaluation complète de l'innocuité des vaccins sur le long terme, y compris les risques de maladies auto-immunes et de cancer.

2. Absence de tests pour les rappels

L'impossibilité de réaliser des essais cliniques pour les doses de rappel compromet la compréhension de leur efficacité et de leur sécurité.

3. Conception des essais cliniques

Les objectifs des essais cliniques se sont principalement concentrés sur la réduction de l'infection symptomatique, plutôt que sur des critères plus significatifs tels que la réduction de la mortalité ou des cas graves. Cette lacune doit être mise en perspective avec des exemples historiques tels que les vaccins contre la polio en 1955 et la grippe en 1976 et 2009, pour lesquels les infections post-vaccination et la transmission n'avaient pas été adéquatement contrôlées, soulignant l'importance de ces mesures dans l'évaluation de l'efficacité vaccinale.

4. Intérêts économiques

L'article examine comment les intérêts économiques ont pu influencer la prise de risque dans le développement et la distribution des vaccins. La cession de la responsabilité aux États acheteurs par les compagnies pharmaceutiques allège les conséquences financières pour ces dernières, tout en posant des questions sur la prise de décision en matière de santé publique.

5. Terminologie et sécurité

Le terme « vaccin » utilisé pour désigner les produits à ARNm soulève des problèmes de confusion, car ils ont été initialement conçus et testés pour des traitements de cancers en stade avancé, et non pour une population saine. Cette approche, relevant davantage de la thérapie génique que de la prophylaxie vaccinale traditionnelle, amène à questionner la pertinence de la terminologie et les implications potentielles en termes de sécurité et d'efficacité pour une utilisation de masse.

6. Contrôle de toxicité

L'article soulève l'absence complète de contrôle de l'immunogène produit par l'organisme « vacciné » et de la toxicité maintenant connue et documentée de cet immunogène (Spike) ainsi que de ses effets imprévisibles.

Omissions et dissimulations

Cette revue approfondie et largement citée offre une analyse critique des premiers essais cliniques sur les vaccins contre le Covid-19, mettant en évidence des omissions et des dissimulations significatives.

Elle constitue une contribution importante à l'examen objectif de la vaccination anti-Covid et devrait contribuer à percer les carapaces du monde scientifique et médical.

Toutefois, il faut noter que de nombreuses informations étaient parfaitement connues avant la crise sanitaire. Le fait que certains scientifiques souffrent d'amnésie ces dernières années soulève des questions sur leurs compétences ou leur probité.

Pr Bernard RENTIER, virologue et recteur honoraire de l'Université de Liège
Marc-Henri WOUTERS, journaliste pour BAM !

Lire l'article de Cureus en anglais:

Covid-19 mRNA Vaccines: Lessons Learned from the Registrational Trials and Global Vaccination Campaign | Article

Cureus^[1] est une revue médicale en accès libre (Open Access), disponible exclusivement en ligne, faisant partie du groupe Springer Nature. Elle accepte des articles originaux ou de synthèse, des rapports techniques ou de cas cliniques, ainsi que des éditoriaux couvrant plus de 60 spécialités médicales.

L'accès aux publications est libre et gratuit dès leur mise en ligne. Les articles sont soumis à une évaluation par les pairs avant publication et peuvent être évalués par un large éventail d'utilisateurs après publication. Chaque article reçoit une évaluation post-publication nommée 'Scholarly Impact Quotient'.

Cureus est référencé dans PubMed, un moteur de recherche gratuit donnant accès principalement à la base de données MEDLINE de références et résumés sur les sciences de la vie et les domaines biomédicaux, et est aussi indexé dans le Web of Science et archivé dans PubMed Central.

14 février 2024

Illustration de BAM !

[\[1\]](#) About Cureus